



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**LA VIOLENCE FAMILIALE CHEZ LES AUTOCHTONES
PROGRAMMES DE TRAITEMENT POUR LES HOMMES**

Ce document est également disponible en anglais.
This document is also available in English.

**LA VIOLENCE FAMILIALE CHEZ LES AUTOCHTONES
PROGRAMMES DE TRAITEMENT POUR LES HOMMES**

**Préparé pour
Le Service correctionnel du Canada**

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use
Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

Avril 1994

**Evelyn Zellerer
School of Criminology
Simon Fraser University
Burnaby, B.C.
V5A 1S6**

RÉSUMÉ

Le présent rapport passe en revue la documentation sur les programmes de traitement à l'intention des hommes autochtones qui usent de violence dans leurs rapports familiaux et donne un aperçu des programmes qui sont actuellement offerts tant dans les établissements correctionnels que dans la collectivité.

Nous avons effectué une étude documentaire fouillée : recherches en bibliothèque, rencontres et entretiens téléphoniques avec de nombreuses personnes et avec les représentants de multiples organismes et ministères du Canada et des États-Unis. Notre recherche a englobé des documents publiés aussi bien que des documents inédits.

L'étude se divise en quatre sections : travaux de recherche, programmes offerts dans les établissements correctionnels, programmes offerts dans la collectivité, ouvrages et programmes concernant les délinquants sexuels.

Au total, il existe très peu de documentation sur les programmes de traitement offerts aux hommes autochtones qui ont un comportement violent dans le cadre familial. Ce n'est que récemment que l'on a commencé à s'intéresser à cette question et il existe encore très peu de programmes officiels spécialement destinés aux hommes autochtones.

Aux États-Unis, aucun programme de traitement de ce genre ne semble être offert dans les établissements correctionnels.

Au Canada, il en existe un seul dans le système correctionnel fédéral. Il s'agit d'un projet pilote du Centre Ma Mawi Wi Chi Itata à Winnipeg, au Manitoba, qui s'adresse aux détenus autochtones de l'établissement de Stony Mountain. La seule évaluation de programme pour les hommes autochtones que nous ayons pu trouver est une évaluation préliminaire des processus du programme de Stony Mountain.

Après avoir décrit huit programmes offerts dans la collectivité, nous en présentons six qui s'adressent aux délinquants sexuels.

Lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un programme de traitement, de nombreux facteurs doivent être pris en considération. Trois grandes questions ont retenu notre attention : la formation, les normes et l'évaluation.

Voici les principales conclusions de la recherche effectuée :

- Des programmes de traitement spécialement adaptés aux hommes autochtones violents sont nécessaires.
- Les programmes autochtones sont holistiques et axés sur la guérison.
- Les programmes font appel à la fois à des méthodes courantes ou contemporaines et aux enseignements et cérémonies autochtones traditionnels.
- Les membres du personnel doivent eux-mêmes avoir suivi un processus de guérison et avoir reçu une formation.

- Les traitements destinés aux hommes violents doivent être rendus obligatoires.
- Il faut trouver des solutions de rechange au système de justice pénale dans sa forme actuelle.
- Les programmes communautaires reçoivent un grand appui.
- Les Autochtones doivent participer à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
MÉTHODE	3
DÉFINITION DE LA VIOLENCE FAMILIALE	5
ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION	7
(A) Travaux de recherche	8
(B) Programmes offerts dans les établissements correctionnels	12
1. États-Unis	14
2. Canada	14
2a. Projet de lutte contre la violence familiale chez les Autochtones, Centre Ma Mawi et établissement de Stony Mountain, Winnipeg	15
2b. Projet de lutte contre la violence familiale, Yellowknife	19
2c. Programme de maîtrise de la colère, LaRonge	22
2d. Établissement territorial à sécurité minimale, Teslin	22
(C) Programmes offerts dans la collectivité	23
1. Duluth Domestic Abuse Intervention Project, Duluth, Minnesota	26
2. The Medicine Wheel Approach to Dealing With Family Violence, Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, Dauphin, Manitoba, 1993	28
3. Report of the Waywayseecappo First Nation Domestic Violence Project, Lyle Longclaws, Paul Rosebush et Lawrence Barkwell, rapport soumis à la Direction des affaires correctionnelles, Solliciteur général du Canada, décembre 1993.	28
4. A Change of Seasons : A training manual for counsellors working with Aboriginal men who abuse their partners/spouses. Bruce Wood avec la collaboration de Robert Kiyoshk, Vancouver, Colombie-Britannique, 1992.	30
5. Aboriginal Spousal Assault Program, Helping Spirit Lodge, Vancouver, Colombie-Britannique	31
6. Atenlos Native Family Violence Services, London, Ontario	33
7. Couples Suffering From Family Violence Program, Circle of Harmony Healing Society, Centre de santé mentale de Terrace, Terrace, Colombie-Britannique, octobre 1992	33
8. Family Group Decision Making Project, Labrador et Terre-Neuve	34
(D) Ouvrages et programmes relatifs aux délinquants sexuels	36
COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE	40
(1) Formation	40
(2) Normes	42
(3) Évaluation	43

CONCLUSION.....	44
BIBLIOGRAPHIE.....	46
ANNEXE A (Bibliographie annotée)	51
ANNEXE B	56

INTRODUCTION

L'objet du présent rapport est de contribuer à l'élaboration de programmes de traitement pour les hommes autochtones qui ont un comportement violent dans le cadre familial. Lorsqu'on veut élaborer des programmes, il faut d'abord déterminer ce qui existe déjà et s'appuyer sur l'expérience de ceux qui travaillent dans le domaine. Nous avons donc passé en revue la documentation sur le sujet, en nous attachant aux programmes offerts dans les établissements correctionnels et à ceux qui sont offerts dans la collectivité.

Ces dernières années, l'attention portée aux questions relatives à la violence familiale n'a cessé de croître. Bien qu'il n'y ait que peu d'information sur la violence familiale chez les Autochtones, les données dont nous disposons révèlent que la violence est extrêmement répandue chez les Autochtones, plus encore que chez les non-Autochtones. Selon l'Association des femmes autochtones de l'Ontario (1989:85), il est évident que les femmes autochtones traversent des épreuves excessives et inutiles dans leur vie familiale. La violence familiale est huit fois plus élevée chez les Autochtones que dans la population non-autochtone. L'Enquête sur l'administration de la justice en milieu autochtone du Manitoba a permis de constater que la violence et l'exploitation ont atteint des proportions épidémiques dans les collectivités autochtones (Hamilton et Sinclair, 1991:481).

Il n'y a pas de solution facile et rapide à un phénomène aussi complexe que la violence familiale. Pour lutter efficacement contre ce problème, les organismes, les collectivités et les particuliers doivent unir leurs efforts. Les organismes gouvernementaux peuvent et doivent aider à faire cesser la violence dans les foyers. Le gouvernement fédéral s'est engagé clairement à répondre aux besoins des victimes et des délinquants dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'un des organismes qui participent activement à cette importante initiative.

Le Service correctionnel du Canada est guidé par son énoncé de Mission, qui définit ainsi sa première valeur fondamentale : «Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.» L'un des objectifs stratégiques qui en découlent est de faire en sorte que les besoins particuliers des détenus autochtones soient pris en considération. En 1987, la Directive du Commissaire n^o 702 intitulée «Programmes destinés aux délinquants autochtones» a été modifiée; on y a ajouté qu'il faut déterminer exactement les besoins des

délinquants autochtones et y répondre (Solliciteur général du Canada, 1988:49). Les auteurs d'un guide à l'intention du personnel de correction énumèrent trois raisons pour lesquelles le SCC doit se préoccuper de la violence familiale : la violence familiale touche ses clients; aider les victimes n'est pas suffisant; cela fait partie de son travail (Bonnie Hutchinson Enterprises, 1988:ii). Il est donc manifeste qu'offrir des programmes de traitement contre la violence familiale fait partie des valeurs, des directives et du mandat du SCC.

En outre, selon une étude effectuée récemment dans les établissements correctionnels fédéraux du Canada, il est urgent d'offrir des traitements de ce genre aux détenus de sexe masculin parce que la violence conjugale est extrêmement fréquente chez ces détenus, et que cette violence est chronique et grave (Dutton et Hart, 1992).

Il n'est tout simplement pas suffisant de condamner et d'incarcérer les hommes violents. Le groupe de travail sur la violence conjugale des Territoires du Nord-Ouest, par exemple, a affirmé que « nous devons trouver des moyens de nous attaquer au problème que posent les hommes violents. Nous devons être prêts à faire plus que leur imposer des peines. Nous devons prendre les devants et leur offrir du counseling, des thérapies et de l'éducation familiale (Bayly, 1985:5). Une recommandation qui revient souvent dans la documentation est que le traitement et le counseling devraient faire partie intégrante de la peine imposée aux hommes qui sont condamnés (Hughes, 1992; Hamilton et Sinclair, 1991; Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989). Lorsqu'on porte une accusation contre un homme violent, il faudrait l'obliger à recevoir du counseling et à suivre un traitement adapté à sa réalité culturelle afin de favoriser sa guérison (Association des femmes autochtones de l'Ontario, 1989:101).

Au Canada, les premiers programmes destinés aux hommes violents ont été mis sur pied à la fin des années 1970 et au début des années 1980. La plupart des spécialistes estiment qu'il est essentiel que les hommes violents reçoivent du counseling. « Les études démontrent que, faute d'intervention thérapeutique, l'homme violent continuera de harceler sa partenaire ou s'engagera dans une autre relation où il manifestera encore de la violence » (Hughes, 1992:7-63). Comme la violence conjugale ne cessera pas s'il n'y a pas d'intervention, « les services de traitement offerts aux hommes violents leur fournissent la possibilité de changer leur comportement agressif tout en protégeant les partenaires avec qui ils ont ou auront des relations » (Currie, 1988:1).

Des programmes de lutte contre la violence familiale ont été établis dans les établissements correctionnels et dans la collectivité. Le SCC finance actuellement six projets pilotes, dans différentes régions du Canada, de même qu'un programme de traitement de la violence familiale chez les Autochtones, en vertu de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Dans le cadre de cette initiative, et à la suite du rapport du Groupe d'étude sur les Autochtones au sein du régime correctionnel fédéral (Solliciteur général, 1988), il a été déterminé qu'il fallait accorder la priorité aux besoins particuliers des détenus autochtones.

Dans le présent rapport, nous commençons par expliquer comment l'information a été recueillie, puis nous définissons la violence familiale et nous parlons des diverses formes qu'elle peut prendre. L'étude de la documentation se divise en quatre sections : travaux de recherche, programmes offerts dans les établissements correctionnels, programmes offerts dans la collectivité, ouvrages et programmes concernant les délinquants sexuels. Des commentaires sur les résultats de l'étude précèdent la conclusion. Trois éléments clés sont examinés, soit la formation, les normes et l'évaluation.

MÉTHODE

Une recherche bibliographique fouillée a été effectuée afin de rassembler tous les documents consacrés aux programmes de traitement offerts aux hommes autochtones qui usent de violence dans leurs rapports familiaux. Des recherches ont été faites dans plusieurs bibliothèques : Justice Institute of B.C. Library, Northern Justice Resource Centre, Simon Fraser University, University of British Columbia et Vancouver Public Library. Des demandes ont aussi été adressées aux organismes canadiens et américains suivants pour obtenir de la documentation : British Columbia Institute on Family Violence (Vancouver), Domestic Abuse Intervention Project (Duluth, MN), Emerge (Cambridge, Mass.), Division de la prévention de la violence familiale de Santé et Bien-être social Canada (Ottawa), National Centre for American Indian and Alaska Native Mental Health Research (Denver), Centre national d'information sur la violence dans la famille (Ottawa), National Criminal Justice Reference Service (Washington, DC), Native Counselling Services of Alberta (Edmonton), Nechi Institute Library (Edmonton), Office for the Prevention of Family Violence (Edmonton), Condition féminine Canada (Ottawa) et Status of Women Council of the N.W.T. (Yellowknife). Des recherches ont été effectuées dans deux bases de données par l'entremise du National Criminal Justice Reference Service (Washington) et des Dialog Information Services (SCC).

La compétence de ceux qui travaillent dans le domaine a également été mise à contribution. Nous avons communiqué par téléphone avec diverses personnes et divers ministères et organismes gouvernementaux, au Canada et aux États-Unis. Des représentants de tous les bureaux régionaux des services correctionnels fédéraux des deux pays ont été contactés. Un sondage en boule de neige a été effectué auprès du personnel de correction dans les provinces, les territoires et les États. Des demandes de renseignements ont également été adressées à divers ministères.

Nous avons aussi communiqué avec des organismes et organisations autochtones. Un sondage en boule de neige a permis d'entrer en contact avec d'autres personnes fournissant des services aux collectivités autochtones.

Des contacts téléphoniques ont été pris dans chaque province et territoire, ainsi que dans certains États où la population autochtone est relativement importante. La liste complète des personnes et organismes contactés est fournie à l'annexe B. Nous avons communiqué en tout avec 145 personnes.

Les conversations étaient informelles et ont duré de quelques minutes à deux heures. Nous avons demandé aux répondants de nous parler des programmes et initiatives offerts dans les établissements correctionnels et dans la collectivité dans le domaine des traitements pour les hommes autochtones violents, ainsi que de questions relatives à ces programmes. Nous les avons priés de nous envoyer toute la documentation existante.

Enfin, nous avons rencontré un certain nombre de personnes travaillant dans la région de Vancouver. Une fois encore, tous les documents sur le sujet ont été recueillis.

La documentation ainsi rassemblée comprenait des documents publiés et des documents inédits : des livres, des articles, des rapports, des manuels, des énoncés de politique, des brochures, des trousseaux d'information et un film vidéo. Ces documents ont été soigneusement examinés et ils constituent le fondement du présent rapport.

DÉFINITION DE LA VIOLENCE FAMILIALE

Dans le présent document, nous utilisons le terme «Autochtones», qui, selon l'usage officiel au Canada, englobe les Indiens inscrits et non inscrits, les Métis et les Inuit. Cependant, nous conservons les termes qu'ont utilisés les auteurs et les collectivités lorsque nous examinons leurs travaux. Aux États-Unis, on dit habituellement «Native North Americans» (Amérindiens) ou «Indians» (Indiens). Les peuples autochtones ne forment pas un groupe homogène. Il est essentiel de reconnaître qu'il existe en Amérique du Nord un grand nombre de nations autochtones qui se distinguent par leur culture et leur langue.

L'expression «violence familiale» comprend toutes les formes de violence qui peuvent se manifester dans la famille immédiate ou la famille étendue. Il peut s'agir aussi bien de la violence à l'égard des personnes âgées que des mauvais traitements infligés aux enfants et de la violence envers son partenaire. On utilise diverses expressions pour désigner la violence au foyer entre des partenaires adultes : violence familiale, violence au foyer, violence conjugale, violence entre conjoints, violence à l'égard de l'épouse, femmes battues, etc. Ces expressions recouvrent la violence entre époux et entre conjoints de fait et autres partenaires. Tel est le sujet de notre recherche.

Il est important de souligner que la violence prend différentes autres formes que l'agression physique et de reconnaître que toutes les formes de violence peuvent avoir des conséquences dévastatrices. «Il y a différentes façons de maltraiter une personne, de faire qu'elle se sente honteuse, humiliée et dénuée de qualités. Les mauvais traitements peuvent être d'ordre physique, affectif, psychologique ou spirituel, ou même combiner plusieurs de ces aspects» (Laroque, cité dans Bayly, 1985:8). L'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada définit le terme abus comme une situation de pouvoir et de contrôle comportant l'utilisation de méthodes violentes pour dominer une personne qui est moins forte; elle souligne aussi que l'abus se présente sous diverses formes comme la violence physique, la violence sexuelle, la violence psychologique et l'exploitation financière ou matérielle (Dumont-Smith et Sioui-Labelle, 1991:4).

Les féministes ont prétendu que les expressions comme «violence familiale» et «violence conjugale» sont impropres parce qu'elles masquent la vraie nature de la violence qui se

produit dans le cadre familial. Le plus souvent, en effet, c'est le partenaire masculin qui est l'auteur de la violence. Les féministes allèguent donc qu'il faudrait utiliser une expression qui décrive mieux la situation et qu'on devrait plutôt parler de «violence faite aux femmes» ou de «femmes battues».

Il y a à la fois des similitudes et des différences entre les types de violence que vivent les femmes de cultures différentes. «Les femmes autochtones qui ont été battues ont subi la même victimisation et la même brutalité que les autres femmes vivant des situations de violence [...] Mais la violence familiale chez les Autochtones possède aussi des caractéristiques propres. Ce n'est pas simplement les femmes autochtones qui ont été réduites à l'impuissance, c'est tout le peuple autochtone» (Conseil canadien de développement social et Native Women's Association of Canada, 1991:2).

On a prétendu que la violence familiale chez les Autochtones n'était pas bien définie. Après des consultations effectuées auprès des peuples autochtones de l'Ontario en 1992, la définition suivante a été établie :

[TRADUCTION]

L'accumulation des effets physiques, affectifs, mentaux et spirituels négatifs de facteurs comme la colonisation oppressive, la christianisation forcée, les nouvelles maladies, les pensionnats, les tentatives d'assimilation, la toxicomanie et le non-respect des traités, sur les personnes, la famille, la famille étendue, les collectivités et les nations autochtones. La violence familiale chez les Autochtones met en cause des comportements négatifs qui entravent l'épanouissement physique, mental, affectif, sexuel ou spirituel d'une personne, d'un membre d'une famille, d'un membre d'une famille étendue, d'un membre d'une collectivité ou d'un membre d'une nation. Il s'agit de toute forme de violence physique, émotive, mentale, verbale ou spirituelle qui blesse de quelque façon une autre personne au sein d'une famille (y compris les membres de la famille étendue), d'une collectivité ou d'une nation (Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario, 1992:4).

Il est intéressant de noter que cette définition a été établie dans le cadre de la stratégie pour la guérison de la famille autochtone, qui s'appelait auparavant stratégie de lutte contre la violence familiale (Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee, 1993:ii). On met donc maintenant l'accent sur la guérison. Une autre auteur a écrit que rien n'irrite autant la collectivité autochtone qu'un affrontement verbal direct (Supernault, 1993:38).

Comme on peut le constater, de nombreuses définitions ont été mises de l'avant. Il est clair qu'il n'existe pas encore de consensus sur la terminologie et les définitions.

ÉTUDE DE LA DOCUMENTATION

Dans l'ensemble, il y a très peu d'information sur le sujet des programmes de traitement pour les hommes qui sont violents dans le cadre de la famille, et notamment sur les programmes offerts dans les milieux correctionnels. C'est là un domaine relativement nouveau que l'on commence à peine à explorer. Les programmes pour les hommes violents en général n'existent que depuis environ 15 ans (p. ex. MacLeod, 1989:46). Les programmes qui sont adaptés et conçus pour les hommes autochtones sont récents et il n'y a que quelques programmes officiels en place.

L'absence de documentation n'est pas étonnante compte tenu de la nouveauté de ce domaine et du fait que l'énorme charge de travail ne laisse souvent pas de temps ou de ressources pour produire des documents écrits. Un travailleur communautaire a dit qu'en raison du manque de personnel, de l'insuffisance des fonds et de l'énorme charge de travail, personne n'a le temps de produire et de distribuer des documents. En outre, la tradition autochtone est plutôt une tradition orale qu'écrite. Il est donc plus important de fournir les services vraiment nécessaires que de produire des documents.

Il importe d'être reconnaissant envers les personnes et les guérisseurs qui, à l'aide de la médecine traditionnelle, ont toujours fourni des services aux hommes autochtones «en rupture d'équilibre». Ils ont suivi les enseignements et les rites autochtones traditionnels sans recevoir de récompense financière et sans rien consigner par écrit de ce qu'ils faisaient. Les guérisseurs, dont certains sont des Aînés, ont préservé les traditions et les ont transmises de génération en génération. Les guérisseurs traditionnels continuent de travailler auprès de leurs collectivités et, depuis plus récemment, ils travaillent dans les milieux correctionnels. Ils constituent une ressource importante à laquelle on pourrait faire appel dans les programmes destinés aux hommes autochtones violents.

L'étude de la documentation est divisée en quatre sections. Dans la première, nous résumons les travaux de recherche. La deuxième est consacrée aux programmes de traitement offerts

dans les établissements correctionnels et la troisième, aux programmes offerts dans la collectivité. Enfin, nous présentons des ouvrages qui portent sur la délinquance sexuelle.

(A) Travaux de recherche

Ce n'est que dans les années 1980 qu'on a commencé à publier des articles et des livres sur les programmes de traitement destinés aux hommes violents. Ces ouvrages sont axés sur les hommes blancs et sur les programmes classiques. La plupart sont descriptifs, faisant état d'expériences cliniques, bien que des ouvrages récents comprennent des évaluations de programmes d'intervention.

Ces ouvrages ne sont pas résumés ici parce qu'ils ne portent pas explicitement sur les programmes de traitement destinés aux Autochtones. Le lecteur pourra consulter les études de documentation qui ont déjà été faites : Bell, Browning et Hamilton (1992), Tolman et Bennett (1990), Burns, Meredith et Paquette (1991), Eisikovits et Edleson (1989), Ptacek (1988). Notons que Adams (1988) a fait une analyse profémiste de cinq modèles de traitement.

En se fondant sur les ouvrages et les expériences cliniques, le SCC a adopté une orientation pour les programmes de traitement destinés aux détenus masculins :

[TRADUCTION]

une intégration des théories fondées sur la socialisation et sur le pouvoir profémiste dans lesquelles la violence est vue comme une réponse qui est apprise par l'expérience directe ou par le modelage. La plus grande partie du contenu des programmes est de nature psychopédagogique en ce qu'elle fournit des informations et enseigne des compétences précises. Les séances de groupe sont favorisées [...] le counseling individuel peut venir compléter les séances de groupe [...] Ces programmes peuvent comporter d'autres composantes comme le counseling individuel ou de groupe pour les partenaires et les enfants. Le counseling de couple peut être offert, mais seulement dans les cas où la violence a complètement cessé et où les deux partenaires ont décidé de travailler sur leur relation. La plupart des programmes de traitement s'étendent sur plusieurs années (Section de la lutte contre la violence familiale, 1993:1).

Lors d'une étude de la documentation effectuée dans le cadre de la préparation du Report of the Waywayseecappo First Nation Domestic Violence Project, on a tenté de trouver des ouvrages sur la violence familiale en milieu autochtone. Les auteurs ont confirmé qu'il y a peu

d'information sur les Amérindiens qui usent de violence à l'égard de leur partenaire et qu'il n'y a aucune recherche qui a été effectuée au Canada sur les interventions en matière de violence conjugale auprès des populations autochtones (Longclaws, Rosebush et Barkwell, 1993:3). Les auteurs n'ont pu citer que quatre études américaines dans lesquelles les échantillons comprenaient des hommes autochtones, dans une proportion de quatre pour cent, cinq pour cent, cinq pour cent et quinze pour cent respectivement. Ces études empiriques portaient sur les programmes classiques offerts aux hommes de la culture dominante et ne parlaient pas des programmes offerts aux Autochtones dans le cadre de la violence familiale.

Un ouvrage intéressant analyse les résultats d'une enquête nationale sur les programmes de traitement pour hommes violents aux États-Unis (Williams, 1994). Cet article ne porte pas explicitement sur les hommes autochtones, mais l'auteur se demande pourquoi les programmes de traitement sont généralement moins efficaces auprès des hommes appartenant à un groupe minoritaire. Williams (1994:1) dit qu'une étude de la documentation sur la violence envers la conjointe révèle que le traitement est moins efficace auprès des groupes minoritaires qu'auprès des Blancs. Il ajoute que, toutefois, dans les ouvrages sur la violence conjugale, on ne retrouve aucune information sur les hommes violents qui appartiennent à un groupe minoritaire et sur les facteurs qui pourraient améliorer les traitements.

Williams (1994) parle de la prestation des services par rapport aux différences culturelles et raciales, puis il présente les résultats d'une enquête nationale sur les programmes de traitement offerts aux hommes violents aux États-Unis. Les résultats montrent qu'il y a une différence entre les programmes qui tiennent compte de la diversité culturelle et les autres. Il est manifeste que la majorité des programmes destinés aux hommes violents n'offrent pas des services adaptés à la réalité culturelle des bénéficiaires. La plupart du temps, «on fait peu d'effort, sinon aucun, pour comprendre les besoins des groupes minoritaires ou pour y répondre» (Williams, 1994:22).

L'auteur prétend que les organismes et les praticiens doivent s'évaluer eux-mêmes pour découvrir pourquoi les hommes des groupes minoritaires participent peu aux programmes de traitement et pourquoi ils ne les suivent pas jusqu'au bout. Les programmes pour les hommes violents doivent être mieux adaptés à la réalité culturelle des bénéficiaires et «ils doivent pouvoir tenir compte des différences culturelles de façon satisfaisante» (Williams, 1994:24). Il

s'agit en fait que les animateurs de ces programmes se sentent à l'aise avec tous les groupes culturels, n'aient pas de comportements racistes et fassent appel aux ressources que sont les collectivités.

Dans les ouvrages du domaine du travail social et du counseling, on n'accorde pas non plus suffisamment d'attention à la culture et à la race. Cependant, nous avons trouvé quelques articles sur le counseling offert aux populations autochtones. En général, ces articles ne parlent pas des questions qui entourent la violence familiale ou les programmes de traitement destinés aux hommes violents. Néanmoins, nous parlerons ci-dessous de certains ouvrages qui pourraient s'appliquer aux programmes thérapeutiques destinés aux hommes autochtones violents.

Les ouvrages qui portent sur les interventions thérapeutiques effectuées auprès des Autochtones sont relativement peu nombreux et, à part quelques exceptions (p. ex. Edwards et Edwards, 1984), ils concernent en général le counseling individuel et la psychothérapie. Selon Koverola, il est habituellement dangereux de faire des généralisations et il faut recommander aux conseillers d'être réceptifs aux valeurs du client et de la tribu (Koverola, 1992:350). Les ouvrages parlent souvent de la culture des Autochtones, de leurs valeurs et de leurs approches de guérison, établissant parfois des comparaisons entre la vision du monde des Autochtones et celle de la culture dominante.

Les méthodes de counseling conventionnelles semblent impuissantes face aux problèmes que vivent les populations autochtones. Darou (1987:37), par exemple, a examiné certaines études et a constaté que les recherches étaient troublantes parce que les conseillers non autochtones ont de la difficulté à aider même les clients les plus motivés. Peut-être peut-on glaner les raisons possibles de cette situation dans un article sur le counseling interculturel, dans lequel les auteurs déclarent que les valeurs du client sont de la plus haute importance lorsqu'un professionnel travaille auprès de personnes appartenant à une culture différente de la sienne. Ne pas tenir compte des différences culturelles équivaut à contraindre le client soit à penser comme la personne aidante soit à ne pas obtenir d'aide (Hoffman-Mason et Bingham, 1988:138). Ces auteurs estiment que si le conseiller et le client ne comprennent pas la vision du monde de l'autre, les chances de progrès sont pratiquement nulles. Par conséquent, la reconnaissance des différences culturelles est essentielle (Hoffman-Mason et Bingham, 1988:139).

Bien que la diversité des populations autochtones soit souvent reconnue, certains auteurs fournissent tout de même des suggestions générales et techniques pour les conseillers qui travaillent auprès de clients autochtones (Thomason, 1991; Heinrich, Corbine et Thomas, 1990). Certains chercheurs ont reconnu l'importance de comprendre la culture autochtone et d'envisager d'utiliser des approches de guérison traditionnelles (p. ex. Thomason, 1991; Heinrich, Corbine et Thomas, 1990). La thérapie de groupe s'est révélée être un modèle intéressant, en particulier parce que la culture autochtone est axée sur une variété d'activités de groupe (Edwards et Edwards, 1984). Dans les séances de thérapie, il est important d'inclure des activités culturelles autochtones.

Les conseillers doivent comprendre les origines culturelles et les valeurs des clients autochtones, mais ils doivent aussi respecter le caractère unique de chaque individu (Connors, 1993; Koverola, 1992; Thomason, 1991). Il existe des différences non seulement entre les diverses collectivités autochtones, mais aussi entre les individus, selon le degré d'acculturation à la société dominante (Connors, 1993; Koverola, 1992; Heinrich, Corbine et Thomas, 1990). Pour que les stratégies de guérison soient efficaces, il faut déterminer les systèmes de croyances de l'individu, de la famille et de la collectivité lorsqu'on conçoit des interventions (Connors, 1993:53).

Une auteur mentionne l'importance de comprendre l'oppression vécue par les Autochtones, mais elle ajoute aussi qu'il n'est pas rare que les non-autochtones répondent à l'oppression des peuples autochtones en faisant preuve d'une sympathie malencontreuse. Selon elle, les gens opprimés n'ont pas besoin de notre sympathie. Le counseling sympathique est tout simplement un autre outil d'oppression (Koverola, 1992:348). Elle continue en établissant un contraste avec les conseillers qui traitent leurs clients avec empathie, c'est-à-dire la capacité et le désir de ressentir la souffrance d'une autre personne. L'empathie ne découle pas d'un sentiment de supériorité, mais plutôt du respect de la dignité de tous les êtres humains. Les conseillers empathiques considèrent les autochtones sur le plan humain, et ils travaillent avec eux à leur guérison (Koverola, 1992:348).

Voici donc ce que doivent faire les conseillers non autochtones :

[TRADUCTION]

examiner leur propre système de valeurs par rapport à celui des Autochtones. Après avoir constaté les similitudes et les différences, les conseillers doivent décider s'ils peuvent établir une relation de counseling qui facilitera la guérison

plutôt qu'une relation qui s'apparentera aux méthodes de l'opresseur. J'ai observé que les Autochtones apprécient les conseillers non autochtones qui sont simples et directs. Le processus de guérison est alors compatible avec la culture et les valeurs du client, et pas nécessairement avec celles du conseiller (Koverola, 1992:355).

(B) Programmes offerts dans les établissements correctionnels

Avant d'examiner les programmes destinés aux Autochtones dans les établissements correctionnels, il faut reconnaître que les détenus autochtones ont des besoins et des expériences qui leur sont propres. L'un des faits les plus frappants, comme le soulignent de nombreux rapports et études, est que les Autochtones sont nettement surreprésentés dans les établissements correctionnels provinciaux et fédéraux et que le nombre de détenus autochtone semble augmenter (p. ex. Hamilton et Sinclair, 1991; Solliciteur général du Canada, 1988).

Les détenus autochtones ne constituent pas un groupe homogène, mais ils sont généralement différents des détenus non autochtones «au chapitre de leurs attitudes, de leurs valeurs, de leurs intérêts, de leur identité et de leurs origines» (Révision du droit correctionnel, 1988:5). Les détenus autochtones ont des besoins culturels et spirituels spéciaux qui ne sont pas comblés actuellement dans les établissements (Hamilton et Sinclair, 1991; Commission de réforme du droit, 1991; Solliciteur général du Canada, 1988).

Bien que des efforts importants aient été faits au cours des dernières années pour répondre aux besoins et aux préoccupations des détenus autochtones, la Commission de réforme du droit du Canada (1991:87) a conclu que :

le processus en est à ses débuts, et il reste beaucoup à faire. En général, les autochtones sont incarcérés dans des pénitenciers situés très loin de chez eux, dans un tout autre univers culturel. Et jusqu'à maintenant, les programmes et services offerts dans ces établissements faisaient bien peu de cas de la culture des détenus autochtones et, en particulier, de leurs besoins spirituels. Très peu d'autochtones travaillent au sein du système correctionnel. Les fraternités et sororités autochtones ont accompli un travail important, mais elles souffrent d'un manque de ressources et de reconnaissance.

Les détenus autochtones n'ont pas tendance à participer aux programmes généraux de réadaptation, mais ils participent davantage aux programmes destinés spécialement aux Autochtones (MacPhail, 1988:5). Dans un article du groupe de révision du droit correctionnel, on mentionne que les détenus autochtones constituent un groupe particulièrement désavantagé, que les Autochtones devraient participer plus étroitement à la planification et à la prestation des services correctionnels et que, dans certains cas, des services et programmes spéciaux devraient être établis par les détenus autochtones et à leur intention» (MacPhail, 1988:9).

Il est manifeste que la violence familiale est l'un des domaines dans lesquels il faut offrir des programmes destinés spécialement aux Autochtones. L'élaboration et la mise en oeuvre de ce genre de programmes en sont à leurs débuts. On vient tout juste de prendre conscience qu'il faut offrir des programmes de traitement aux détenus autochtones violents.

Lors de consultations approfondies dans toute la province de l'Ontario et dans le rapport qui a été rédigé ultérieurement par le comité directeur sur la violence familiale chez les Autochtones, on a confirmé qu'il était nécessaire d'offrir des programmes de traitement aux détenus autochtones et que de tels programmes n'existaient pas actuellement (Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario, 1992; Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee, 1993). En ce qui concerne les détenus autochtones dans les établissements correctionnels, les gouvernements provinciaux et fédéral ont été invités à prendre part à l'élaboration de politiques et de protocoles dans divers domaines comme la réadaptation et la thérapie adaptées à la réalité culturelle pour les délinquants incarcérés dans des centres correctionnels et des prisons, la formation psychosociale pour le personnel de correction de ces centres et prisons (Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario, 1992:8).

Pour les détenus sous responsabilité fédérale en particulier, le rapport de l'Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee (1993:136) comprend une section sur les stratégies à utiliser pour le travail auprès des détenus des établissements fédéraux, mais cette section comporte une seule phrase qui dit qu'en raison des contraintes de temps, la question n'a pu être examinée en détail.

Avant d'élaborer des programmes pour les détenus sous responsabilité fédérale, il faut d'abord vérifier quels programmes existent actuellement. Pour les besoins de la présente étude, une recherche a été effectuée pour retracer les programmes de traitement offerts au

Canada et aux États-Unis aux délinquants autochtones qui ont un comportement violent dans le cadre de la famille.

1. États-Unis

Les services centraux du Bureau of Prisons, à Washington, D.C. et tous les bureaux régionaux du système pénitentiaire fédéral des États-Unis ont été rejoints par téléphone. Il n'existe actuellement aucun programme destiné spécialement aux détenus autochtones ayant commis des actes de violence conjugale.

Nous avons rejoint aussi un certain nombre de ministères des services correctionnels des États, en raison de la proportion relativement élevée d'Autochtones dans ces États. Ici encore, aucun programme de ce genre n'a été découvert.

Des personnes travaillant dans le système correctionnel au niveau fédéral ou au niveau des États ont déclaré que les questions liées à la violence familiale sont parfois abordées lors du counseling individuel ou dans le cadre de programmes généraux portant entre autres sur l'alcoolisme et la toxicomanie ou sur la maîtrise de la colère. On a aussi mentionné que les contraintes budgétaires sont importantes et que le domaine des programmes est habituellement le premier à être visé par des compressions importantes. Les prisons sont souvent surpeuplées et on manque parfois de personnel. Il est intéressant de noter que deux répondants estimaient que les poursuites judiciaires pourraient inciter à apporter des changements au niveau des programmes pour les détenus autochtones. Un répondant a dit qu'au delà des programmes et des droits légaux, il faut que le personnel respecte les Autochtones et leur culture plutôt que de simplement les tolérer. Il estimait qu'il ne pourrait y avoir de progrès dans ce domaine que si l'on comprenait et respectait ce groupe de détenus.

2. Canada

Selon les contacts téléphoniques que nous avons eus, le Canada semble plus sensibilisé que les États-Unis à la nécessité d'offrir des programmes de traitement pour les hommes autochtones dans les établissements correctionnels, et il a commencé à mettre sur pied ce genre de programmes. Cependant, les programmes qui sont offerts actuellement sont encore très peu nombreux.

2a. *Projet de lutte contre la violence familiale chez les Autochtones, Centre Ma Mawi et établissement de Stony Mountain, Winnipeg*

Il existe actuellement un seul programme destiné aux détenus autochtones dans le système pénitentiaire fédéral. Le SCC subventionne un projet pilote dirigé par le Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, à Winnipeg, au Manitoba, et offert aux détenus autochtones de l'établissement de Stony Mountain. Ce projet cadre avec le mandat qu'a le SCC, en vertu de l'Initiative de lutte contre la violence familiale renouvelée, d'élaborer des programmes de prévention, de traitement et d'intervention dans le but de réduire la violence familiale chez les détenus. Ce mandat oblige également le SCC à élaborer des programmes destinés aux Autochtones qui tiennent compte des besoins spéciaux et de la réalité culturelle de ces détenus.

Le SCC a choisi la région de Winnipeg pour ce projet pilote à cause de la proportion élevée de détenus autochtones qui s'y trouvent (Cyr et Gitzel, 1994:1). Le Centre Ma Mawi Wi Chi Itata (que nous appellerons ci-dessous Ma Mawi) est un organisme communautaire qui a été établi en 1984 pour offrir des services aux familles autochtones de la région de Winnipeg. L'organisme a mis sur pied un programme de lutte contre la violence familiale, travaillant d'abord auprès des femmes et des enfants, puis étendant les services aux hommes. Le programme destiné aux hommes constitue le fondement du programme offert à l'établissement de Stony Mountain.

Le projet de Ma Mawi-Stony Mountain consiste à élaborer, mettre en oeuvre et évaluer un programme adapté à la réalité culturelle des détenus autochtones de Stony Mountain (Cyr et Gitzel, 1994:1). Le projet comprend aussi un volet sur la sensibilisation du personnel.

Une évaluation préliminaire des processus du programme a été effectuée par le personnel du SCC au cours d'un examen sur place qui a duré deux jours, en octobre 1993 (Cyr et Gitzel, 1994). Comme il s'agit du seul programme fédéral qui existe dans le domaine de la violence familiale chez les autochtones, nous résumons ci-dessous la description du programme et les résultats de l'évaluation.

Le programme offert à l'établissement est fondé sur le concept du groupe fermé pour les hommes qui fait partie du programme communautaire mis sur pied par le Centre Ma Mawi. Ce programme est décrit en détail dans le manuel produit par le centre¹. Le manuel est divisé en

sections où l'on retrouve une description des groupes ouverts et fermés pour les enfants, les femmes et les hommes, une description des enseignements traditionnels, un manuel destiné à l'animateur et un manuel de sensibilisation de la collectivité.

Pour l'exécution du programme à Stony Mountain, on n'a pas eu à modifier beaucoup le programme du groupe fermé pour les hommes. Le Centre Ma Mawi produira un manuel pour le SCC d'ici la fin de la période de financement, soit avant le 31 mars 1995. Ce manuel présentera une description détaillée du programme offert à Stony Mountain.

Voici les objectifs du groupe pour les hommes tels qu'on les retrouve dans le manuel Ma Mawi (Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, s.d.:sect.6-6) :

1. Faire cesser la violence et les menaces de violence.
2. Se sentir mieux dans sa peau.
3. Sentir qu'on est maître de soi et de ses actions.
4. Créer la possibilité d'améliorer ses relations.
5. Restaurer les valeurs fondamentales comme le respect, l'honnêteté et la responsabilité.
6. Apprendre à exprimer ses sentiments et à y faire face et à vivre une vie sans violence.
7. Comprendre ses sentiments.
8. Apprendre à gérer son stress de façon efficace.
9. Rompre son isolement ou sa dépendance excessive à l'égard d'une seule femme.
10. Accepter l'aide des autres.
11. Apprendre à maîtriser sa colère.
12. Commencer à comprendre la nature sociale globale de la violence des hommes à l'égard des femmes.

Dans le manuel, on précise que l'objectif du groupe n'est pas de sauver ou de préserver les mariages et les relations, mais plutôt d'aider ses membres (Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, s.d.:sect.6-6). Les buts du groupe sont les suivants : éliminer la violence dans les relations, retrouver sa paix d'esprit, guérir l'esprit des hommes, leur apprendre à vivre sans violence, se réconcilier avec soi-même, ses partenaires, sa famille et la collectivité (Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, s.d.:sect.6-6).

Le modèle de traitement utilise les approches cognitive et proféministe ainsi que la socialisation conjointement avec les traditions et pratiques culturelles (Cyr et Gitzel, 1994:7). Les enseignements spirituels et traditionnels sont incorporés dans le programme à l'aide du cercle d'influences et d'une philosophie holistique. On espère que les hommes en tireront un sentiment d'appartenance et de fierté à l'égard de la culture autochtone qui les aidera à mettre

un terme à leur comportement violent et augmentera leur respect envers les femmes autochtones. La directrice du projet et chef d'équipe, Sharon Perrault, a répété que le programme n'était pas un «groupe d'hommes appartenant à la même culture», mais plutôt un groupe dont l'objectif est de faire cesser la violence. La guérison est favorisée par l'utilisation simultanée des méthodes contemporaines et des enseignements autochtones.

Le programme comprend 27 rencontres de groupe structurées de deux heures et demie s'étendant sur une période de quatre mois (Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, s.d.:section 6). Au cours des séances, on aborde divers sujets comme le cycle de la violence, la socialisation, les émotions, les enseignements spirituels, la violence psychologique et émotive, la colonisation, les compétences parentales, la sexualité et les cercles d'échange. Les groupes sont animés par un homme et une femme, ce qui offre un modèle équilibré des relations entre hommes et femmes. On a souligné que ce qui est le plus important pour les animateurs, c'est qu'ils connaissent bien la question des femmes battues et les autres questions entourant la violence familiale (Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, s.d.:sect.6-4).

La méthode du groupe a été choisie parce qu'elle permet de diminuer l'isolement des hommes et leur dépendance à l'égard des femmes, de leur fournir un soutien, de leur enseigner des compétences en relations humaines, de les mettre face à leur déni des faits et de les aider à accepter la responsabilité de leur comportement. Le counseling individuel est également offert comme complément lorsque cela s'avère nécessaire. Dans le cadre du programme de Stony Mountain, un suivi est offert dans la collectivité après la mise en liberté et il y a aussi un groupe de soutien pour les partenaires des détenus.

L'évaluation préliminaire du programme avait comme objectifs de recueillir des données sur l'exécution et la mise en oeuvre du projet, d'évaluer si les objectifs étaient atteints et d'apporter les modifications qui s'avéraient nécessaires (Cyr et Gitzel, 1994:1). On pourrait ainsi déceler rapidement les problèmes et y apporter des solutions, et fournir de l'information qui pourrait être utile pour d'autres projets. L'évaluation a consisté en un examen de toute la documentation écrite pertinente, des discussions avec le personnel de Stony Mountain et du Centre Ma Mawi et des entrevues personnelles avec des clients du SCC qui avaient participé au programme.

Il semble évident que le programme répond à un besoin. Déjà, la demande dépasse le nombre de places disponibles. La première session de quatre mois a pris fin le 7 septembre 1993 et

10 des 11 participants ont réussi à terminer le programme avec succès. Durant la session de quatre mois, les participants ont le droit de manquer au plus quatre séances.

Dans l'ensemble, les résultats ont été positifs, tant pour le personnel que pour les participants. Le personnel a été étonné de voir à quel point les participants discutaient ouvertement et exprimaient leur satisfaction envers le programme. Les participants ont trouvé que les séances étaient informatives et profitables et que les animateurs faisaient un travail utile. Ils ont indiqué avoir appris beaucoup de choses qui ont influencé leur vie quotidienne. Ils ont trouvé que les volets les plus bénéfiques du programme étaient ceux qui portaient sur la culture et la spiritualité. De nombreux détenus ont souligné que ce programme était la première occasion qu'ils avaient eue dans leur vie d'explorer et de comprendre leur patrimoine autochtone. L'importance de ces volets ne doit pas être sous-estimée.

En ce qui concerne la coordination du programme, le SCC et le Centre Ma Mawi estiment que le comité directeur qui a été formé pour permettre la discussion et l'échange d'information s'est avéré très utile et ils recommandent fortement la création d'un tel comité pour les programmes futurs. Le comité est formé du directeur adjoint, d'un agent de programme, de deux psychologues de l'établissement, du chef d'équipe du Centre Ma Mawi, du coanimateur du programme du centre et d'un agent de liberté conditionnelle de la région de Winnipeg. Ces personnes se rencontrent environ une fois par mois.

Un agent de liaison de l'établissement a été affecté au projet afin de faciliter l'intégration du programme communautaire au milieu correctionnel. Cette personne est un agent de programme de Stony Mountain dont le rôle est d'aider à la coordination et à la mise en oeuvre du programme. Elle doit donc fixer des rendez-vous pour les entrevues entre le personnel du programme et les détenus et agir en tant que personne-ressource auprès des détenus.

Des séances de sensibilisation ont été offertes au personnel et on prévoit offrir ce genre de séances de façon régulière. Une trousse d'information est remise à tous ceux qui participent aux séances. On a constaté qu'il était essentiel d'offrir ce genre de séances au personnel de la gestion des cas pour lui faire mieux connaître les critères d'admissibilité au programme. En effet, pour la première session du programme, cinquante pour cent des personnes qui y ont participé n'auraient pas dû être dirigés vers ce programme.

Le personnel de l'établissement a établi des critères d'admissibilité et de renvoi pour tous les programmes de sorte que les détenus puissent être dirigés vers les programmes qui répondent le mieux à leurs besoins. Le programme du Centre Ma Mawi a été associé à d'autres programmes de l'établissement. Un processus de sélection préliminaire a été établi pour le programme de lutte contre la violence familiale de sorte que le Centre Ma Mawi puisse obtenir de l'information sur l'admissibilité des candidats, sur leurs besoins en matière de traitement et sur les antécédents des participants éventuels.

Le suivi offert dans la collectivité est considéré comme un élément important de la guérison des participants. Ceux-ci sont encouragés à poursuivre le programme après leur mise en liberté, mais le personnel du programme estime qu'il serait plus profitable de les y obliger. Des groupes de femmes sont offerts aux partenaires des détenus; on estime qu'il faudrait s'efforcer de rejoindre les membres des familles et de les diriger vers les programmes offerts dans la collectivité.

Les évaluateurs ont conclu qu'il s'agissait là d'un programme précieux qui atteint ses objectifs et qui devrait continuer à être offert. La collaboration entre l'établissement correctionnel et l'organisme communautaire est un élément essentiel à la réussite d'un programme de cette nature. Les évaluateurs ont attribué en partie l'intégration du programme à Stony Mountain à la détermination de la direction de l'établissement de participer étroitement à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes.

Ce programme est devenu un projet pilote très important. Le personnel du SCC estime qu'il pourrait devenir un modèle pour tous les établissements au Canada.

2b. Projet de lutte contre la violence familiale, Yellowknife

Comme nous l'avons déjà mentionné, les programmes destinés aux détenus autochtones dans le milieu correctionnel sont très peu nombreux. Nous n'avons trouvé aucun autre programme de ce type ni aucune documentation. Cependant, un projet de lutte contre la violence familiale mis en place à Yellowknife, dans les T.N.-O., vaut la peine d'être examiné dans le cadre de notre étude. Bien que ce projet n'ait pas été spécialement conçu par des Autochtones ni pour des Autochtones, presque tous les participants sont des Autochtones, en raison du lieu où le programme est offert. Ce projet est unique parce qu'il crée des ponts entre

deux paliers de gouvernement, un établissement, la collectivité, les détenus sous responsabilité fédérale et les détenus sous responsabilité territoriale.

Ce projet pilote a été subventionné pendant le dernier exercice selon un partage des frais entre le ministère de la Justice, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le SCC (Beatch, 1994; communication personnelle). Deux groupes d'hommes ont été formés. Les rencontres du premier groupe ont eu lieu au centre correctionnel de Yellowknife et la session s'est terminée en novembre 1993. Huit hommes ont participé à ce groupe : six Inuit et deux Dénés. La session a duré cinq semaines et les participants se rencontraient deux fois par semaine pendant deux heures. Le second groupe s'est réuni au centre de ressources de l'Armée du salut à Yellowknife. Dix hommes ont participé à ce groupe : six Dénés, trois Inuit et un Blanc. On avait constaté qu'il serait plus profitable de se rencontrer plus souvent; ce groupe s'est donc rencontré trois fois par semaine pendant deux heures pour les six premières semaines, puis trois heures pour les trois dernières semaines. Ce second groupe était composé d'hommes se trouvant dans diverses situations : en liberté conditionnelle, en liberté dans la collectivité ou détenu en prison, mais bénéficiant de permissions de sortir. L'animateur considérait que cette diversité constituait un atout pour le groupe.

Les groupes étaient coanimés par un homme blanc et un Autochtone. Les participants estiment qu'il est important qu'il y ait un animateur autochtone parce que cette personne a les mêmes antécédents qu'eux. L'animateur autochtone avait déjà suivi le programme lui-même. L'autre animateur lui enseignait comment animer des groupes d'hommes. Il a reconnu l'importance d'avoir un coanimateur autochtone qui peut apporter au groupe une dimension spirituelle et même organiser des cérémonies traditionnelles. Dans le cadre du projet pilote, on n'a toutefois pas organisé de cérémonies de ce genre.

L'approche utilisée était une méthode psychopédagogique. Les buts du programme étaient d'aider les hommes à déceler les comportements violents et dégradants, à identifier leurs sentiments et leurs émotions, à accepter la responsabilité de leur comportement, à trouver des solutions différentes. Il ne s'agit pas d'un groupe de maîtrise de la colère, car cette dimension n'est qu'une partie d'un problème plus global qui nécessite une approche plus holistique et profonde².

Le programme de traitement a été offert à des hommes condamnés pour voies de fait, c'est-à-dire pour sévices physiques ou agression sexuelle à l'égard de membres de la famille

ou de la collectivité. Après coup, l'animateur estime qu'il serait préférable de faire une sélection plus serrée, car il y a des différences entre les hommes qui ont été condamnés pour cette catégorie de voies de fait qui comporte plusieurs types d'infractions.

Un rapport interne sur ce projet vient tout juste d'être soumis (Beatch, 1994). Il contient une description du programme et des commentaires des deux groupes. On a effectué un pré-test et un post-test à l'aide du «Abusive Relationship Inventory» (Boer, Kroner et Wong, 1994). Les résultats indiquent qu'environ la moitié des participants ont modifié leurs attitudes. Notons cependant que l'inventaire a été conçu pour les détenus violents incarcérés dans des établissements (en particulier les établissements fédéraux)³.

Ce projet est maintenant terminé et il fait actuellement l'objet d'un examen. Dans la conclusion du rapport rédigé sur le projet, on peut lire que dans l'ensemble, ce projet s'est avéré une expérience très productive. Il fournira certains renseignements sur les besoins des détenus et sur ce qui est possible ou non dans le système correctionnel (Beatch, 1994:23).

Le projet que nous venons de décrire a permis d'éclaircir différentes questions et d'en apprendre davantage. Une composante intéressante du programme est l'utilisation de permis de sortie. Un autre établissement accorde des permis de sortie dans ce contexte; il s'agit du centre correctionnel de Whitehorse, au Yukon. Cet établissement n'offre pas de programme destiné spécialement aux Autochtones dans le contexte de la violence familiale, mais il accorde aux détenus des permissions de sortir pour qu'ils participent aux programmes de la section de prévention de la violence familiale. Cette section fait partie de la Direction générale des services correctionnels du ministère de la Justice et offre des programmes aux victimes et aux détenus, dont l'un est destiné aux hommes qui sont violents envers leur partenaire. Ces programmes offerts dans la collectivité ne sont pas conçus par des Autochtones ni spécialement destinés aux Autochtones, et l'organisme offre ses services aux Autochtones et aux non-Autochtones. L'idée d'accorder des permis de sortie aux détenus pour qu'ils participent à des séances de groupe avec des hommes de la collectivité est un modèle qui pourrait être examiné plus à fond.

Enfin, nous regarderons brièvement deux autres initiatives. Les renseignements que nous présentons ont été obtenus au moyen de contacts téléphoniques. Ces initiatives illustrent la variété des approches qui peuvent être utilisées.

2c. *Programme de maîtrise de la colère, LaRonge*

Certains établissements passent des contrats avec des particuliers afin que ceux-ci fournissent des services aux détenus autochtones. Par exemple, un contrat a été donné à LaRonge, en Saskatchewan, à une femme autochtone pour qu'elle élabore et offre un programme sur la maîtrise de la colère ayant des composantes spirituelle et culturelle⁴. On a décidé d'accorder ce contrat parce qu'aucun service n'était encore offert aux hommes autochtones.

Les deux établissements correctionnels de la région sont petits et les détenus ne purgent généralement pas de longues peines. On avait donc des problèmes d'horaire et les détenus ne pouvaient pas toujours terminer le programme qui avait été conçu au départ. On a donc envisagé d'offrir un programme plus court à une fréquence plus élevée. Les services correctionnels sont disposés à élaborer une proposition avec le groupe de femmes autochtones de la ville, reconnaissant le fait qu'il faudrait offrir des services aux femmes autant qu'aux hommes, et peut-être même à toute la famille.

Le travail qui a été effectué dans cette région a permis de découvrir quelles ressources existaient et de se demander si ces ressources sont utilisées de la meilleure façon. Il suffirait parfois tout simplement d'assurer une meilleure coordination des ressources. Les premières étapes de l'élaboration de programmes et de contrats sont très importantes. Il faut prendre le temps de déterminer qui devrait offrir les services et de quelle manière.

2d. *Établissement territorial à sécurité minimale, Teslin*

À l'autre extrémité du spectre par rapport aux contrats accordés à des particuliers, on retrouve une initiative à l'échelle d'un établissement. On a conçu un nouvel établissement à sécurité minimale qui ouvrira bientôt ses portes à Teslin, au Yukon. On y accordera la priorité aux besoins et aux valeurs des Autochtones, à la fois dans le fonctionnement de l'établissement et dans les programmes. Il sera intéressant de voir comment cet établissement sera dirigé et quels programmes seront mis en oeuvre.

(C) Programmes offerts dans la collectivité

On a répété à maintes reprises que l'incarcération ne permet pas de mettre un terme à la violence et qu'elle n'est pas la réponse appropriée à la violence. «Nous savons par expérience que l'incarcération ne fait pas cesser la violence, sauf pendant la période d'incarcération. Nous savons que le fait d'incarcérer certaines personnes violentes n'a pas un effet dissuasif sur les autres personnes violentes. L'application du système de justice pénale n'est au mieux qu'une solution d'urgence ou une solution à court terme» (Hamilton et Sinclair, 1991:496).

Certains ont prétendu que la combinaison du traitement et de la punition n'est pas efficace parce que «le déséquilibre et l'abus de pouvoir dans les familles sont au coeur de la violence familiale. En incarcérant les hommes violents, on renforce les comportements qui les ont conduits en prison - l'abus de pouvoir et le contrôle sur les autres» (Chambers, Little, Brockman, Abel et Catholique, 1993:54). Cette affirmation se confirme encore plus quand il s'agit de détenus autochtones.

Les collectivités autochtones ont toujours eu leur propre code d'éthique, leurs propres lois et leurs propres moyens de résoudre les conflits. Ces éléments et leurs fondements culturels et spirituels n'ont pas été compris et respectés par la société dominante. Les Autochtones ont été victimes de racisme et de paternalisme de la part du système de justice pénale. Les nombreuses situations dans lesquelles ce système étranger a été appliqué de façon oppressive ont mené les autochtones à se méfier du système et à ne pas vouloir le respecter.

Les peuples autochtones sont en train de se remettre des abus dont ils ont été victimes et ils revendiquent leurs droits et leurs pratiques traditionnelles. Il faut donc trouver des solutions de rechange au système de justice pénale. Les programmes communautaires peuvent être considérés sous divers aspects, entre autres comme une solution de rechange à l'incarcération. Si les détenus doivent rester dans la collectivité, il faut d'abord mettre en place des programmes et des services à leur intention.

Diverses collectivités ont commencé à élaborer des programmes de lutte contre la violence familiale pour les Autochtones. Certaines commencent seulement à rompre le silence qui entoure la violence alors que d'autres ont établi des réseaux et des programmes. Les initiatives sont variées, allant de groupes d'entraide et de petits programmes à l'échelle d'une

collectivité jusqu'à des initiatives de grande envergure qui mettent à contribution plusieurs collectivités et organismes de justice qui se penchent sur des questions variées.

Il importe de ne pas oublier que si l'on comprend aujourd'hui la violence familiale et qu'on se penche sur ce problème, c'est grâce à des femmes qui ont eu le courage de rompre le silence et de parler de la violence dont elles étaient victimes et aussi grâce aux groupes féministes qui ont défendu activement les droits des femmes. Les auteurs d'un manuel sur un programme pour hommes autochtones violents ont affirmé que tout programme de lutte contre la violence familiale a une dette envers les femmes (autochtones et non autochtones) qui ont suscité un débat public sur ce grave problème. Apprendre à écouter les expériences des femmes battues dans la collectivité autochtone est une composante fondamentale de tout programme efficace (Wood et Kiyoshk, 1992:6).

Il n'a pas été possible de faire une recherche sur les nombreuses collectivités autochtones du Canada; de toute façon, la présente étude ne le justifiait pas. Par conséquent, les pages qui suivent ne présentent pas toutes les initiatives qui existent. Pour les fins de notre étude de la documentation, nous avons axé le travail sur la documentation écrite rédigée sur les programmes de traitement officiels destinés aux hommes autochtones qui sont violents dans le cadre de la famille. Bien que des travaux soient en cours dans ce domaine, il y a encore très peu de documentation écrite.

Un thème qui revient constamment dans les documents qui ont été fournis par les Autochtones est qu'il est nécessaire d'utiliser une approche holistique communautaire pour lutter contre la violence familiale. Le premier mot clé est «holistique». Ce mot signifie qu'il faut s'attacher à tous les aspects d'un individu : mental, physique, affectif et spirituel. Utiliser une approche holistique, c'est aussi considérer «l'individu dans le contexte de la famille, la famille dans le contexte de la collectivité, la collectivité dans le contexte de la société globale» (Frank, 1992:8). Les services et les programmes ne peuvent être conçus uniquement pour les individus, ils doivent aussi être destinés aux familles, aux collectivités et à la société dans son ensemble.

Le second mot clé est «communautaire». En raison de la grande diversité des cultures et collectivités autochtones dans tout le Canada, un modèle générique n'est pas approprié. Il y a des différences entre les pratiques culturelles et spirituelles des différentes nations autochtones qu'il faut respecter lorsqu'on met en oeuvre des programmes. «Il n'y a pas de

solution unique qui puisse répondre aux besoins de toutes les collectivités autochtones [...] Si on veut que les solutions soient efficaces, elles doivent être trouvées par la collectivité et au sein de la collectivité, quelle que soit la définition de cette collectivité» (Frank, 1992:17). À mesure que les familles et les collectivités avancent sur la voie de la guérison, les besoins et les expériences changent; les stratégies doivent donc être souples (Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario, 1992). L'approche communautaire signifie que les organismes extérieurs et les organismes gouvernementaux ne contrôlent pas les programmes. Des partenariats sont établis, fondés sur le respect et la compréhension mutuels. En fin de compte, ce sont les Autochtones qui seront responsables de la gestion des programmes.

Dans l'ensemble, le but est de créer de vraies solutions de rechange. On a demandé au Status of Women Council of the N.W.T. (1992:5) pourquoi les groupes de femmes demandent des peines de plus longue durée, d'une part, et des services communautaires et une guérison dans la collectivité, d'autre part. Pourquoi les groupes de femmes disent-ils que l'incarcération n'est pas une bonne solution, d'une part, et demandent-ils des peines plus longues, d'autre part? Le conseil a répondu que c'était évidemment parce qu'on manquait de solutions de rechange (Status of Women Council of the N.W.T., 1992:5).

Les pages qui suivent présentent un aperçu des initiatives et programmes communautaires qui proposent des options différentes et s'efforcent de mettre un terme à la violence au sein des familles. Chaque programme ou document est présenté sous un titre différent pour faciliter la consultation.

Huit initiatives sont présentées. Nous commençons par le «Duluth Model» du Minnesota, qui est le seul programme des États-Unis décrit ici. Ce programme est devenu très important, mais il ne constitue pas le seul modèle. Les deux projets suivants se déroulent au Manitoba. Le Manitoba, comme le Minnesota, semble surpasser les autres dans la lutte contre la violence familiale; il est très actif dans ce domaine et certains estiment qu'il est le chef de file au Canada. À l'échelle de la province, on a pris une position ferme contre la violence et on a fourni un financement important. Un tribunal spécialisé dans la violence familiale a été établi à Winnipeg. Un grand nombre d'hommes ont été condamnés; dans la plupart des cas, on a rendu une ordonnance de probation incluant du counseling. La situation a obligé le système correctionnel, en particulier les services de probation, à répondre à la demande croissante de services. On a donc mis sur pied le «Short Term Domestic Violence Intervention Program» (STIP) (Rempel, 1994).

Le programme STIP est un programme éducatif destiné à tous les délinquants qui ont été condamnés pour violence familiale (ministère de la Justice du Manitoba, s.d.). Selon le lieu, certains programmes STIP sont offerts principalement à des délinquants autochtones, ou même exclusivement. On a formé un sous-comité qui examinera des façons de rendre le modèle générique mieux adapté à la culture autochtone (communications personnelles).

1. Duluth Domestic Abuse Intervention Project, Duluth, Minnesota⁵

La ville de Duluth, au Minnesota, s'est largement fait connaître grâce à l'énorme travail qui y a été effectué dans le cadre du Duluth Domestic Abuse Intervention Project (DAIP), programme visant à lutter contre la violence des hommes envers les femmes. Ce programme est axé sur une approche multi-sectorielle : les organismes d'application de la loi, le système de justice et les prestataires de services sociaux ont uni leurs efforts et adopté des politiques et des procédures afin de s'attaquer à ce problème de violence. À l'heure actuelle, les tribunaux de Duluth obligent quatre-vingt-douze pour cent des hommes qui sont déclarés coupables de violence envers leur partenaire à participer aux DAIP (Pence et Paymar, 1993:18).

Les groupes pour hommes violents constituent l'une des principales composantes du projet de Duluth. Les hommes suivent un programme éducatif destiné à les aider à mettre fin à leur comportement violent. Le programme est fondé sur huit thèmes qui sont inscrits sur un cercle de l'égalité («Equality Wheel») divisé en huit parties, qui représente le modèle des relations égalitaires et interdépendantes qui est offert aux hommes (Pence et Paymar, 1993:30). Le cercle est accompagné d'un autre cercle («Power and Control Wheel») qui illustre les principales façons dont les délinquants exercent un contrôle dans leurs relations.

Dans leur ouvrage sur ce programme, Pence et Paymar abordent brièvement les questions de race, de classe sociale et de culture (Pence et Paymar, 1993:85-86). Bien qu'il existe une culture dominante, les auteurs soutiennent qu'un Amérindien, un Afro-américain et un Blanc apportent des expériences culturelles, communautaires et familiales très différentes à un groupe de d'hommes violents. L'animateur du groupe ne doit pas commettre l'erreur de croire que sa réalité est en quelque sorte universelle (Pence et Paymar, 1993:85-86). Le racisme est considéré comme étant un véritable obstacle.

Les Amérindiens ont le choix de se joindre à un groupe mixte ou à un groupe exclusivement composé d'Autochtones. Le groupe des Autochtones suit le même programme; toutefois, les discussions sur les changements à apporter sont axées sur des valeurs autochtones traditionnelles et sont fondées sur les expériences personnelles des participants. Les auteurs de l'ouvrage pressent vivement les responsables de programmes de mettre sur pied un groupe de planification qui reflète toutes les composantes de la collectivité et qui pourra discuter de l'adaptation de ce programme et de son volet pédagogique à la collectivité visée (Pence et Paymar, 1993:86).

Le DAIP a produit deux vidéos (Partie I et Partie II) axés sur le travail auprès des Amérindiens violents. La première partie commence par une conférence de Marlin Mousseau, qui a beaucoup travaillé auprès des Autochtones et qui était directeur du programme sur les cercles d'influences (Project Medicine Wheel) dans la réserve de pine Ridge, dans le Dakota du Sud. M. Mousseau explique comment on peut se servir du cercle d'influences pour animer des groupes d'hommes tout en utilisant le programme éducatif de Duluth (voir aussi les Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, 1993). Tout d'abord, l'auteur renvoie au passé, c'est-à-dire à l'étape d'évaluation et au contexte historique de la violence. Ensuite, il parle du présent, de la dynamique de la violence. La section suivante va de pair avec la précédente et est axée sur le lendemain. À cette étape, les hommes acquièrent les habiletés et les outils qui leur permettront de mettre fin à leurs comportements violents. La dernière partie du cercle est consacrée à l'avenir. Les hommes essaient d'imaginer comment ils veulent vivre dans l'avenir, ils se penchent sur d'autres aspects de leur vie et ils continuent à s'améliorer et à modifier leur comportement.

La conférence est suivie d'un entretien avec deux Autochtones qui animent le groupe d'Amérindiens à Duluth. Le deuxième vidéo (Partie II) est un outil pour l'animation de groupes. Il comporte huit scènes montrant des hommes autochtones ayant un comportement violent au sein de leur famille.

Une autre partie du DAIP qui est pertinente pour notre étude est un programme connu sous le nom de «Mending the Sacred Hoop». On peut obtenir à Duluth une brochure qui décrit le contexte, l'objectif et la mission de ce programme. Il s'agit d'un programme exhaustif qui repose sur un effort collectif visant à mettre fin à la violence au sein des collectivités amérindiennes. Une formation de un à trois jours est offerte aux personnes désireuses de travailler auprès des collectivités autochtones. Le conseil intertribal chargé de mettre un terme

à la violence au sein des familles donne cette formation qui est entre autres axée sur des méthodes adaptées à la réalité culturelle.

2. The Medicine Wheel Approach to Dealing With Family Violence, Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, Dauphin, Manitoba, 1993.⁶

Marlin Mousseau, originaire de Pine Ridge, dans le Dakota du Sud, est venu au Manitoba, à la demande des Services à l'enfant et la famille de la région de l'Ouest, pour aider à préparer un manuel sur la violence familiale fondé sur l'approche du cercle d'influences (Medecine Wheel) qu'il a lui-même élaborée (Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, 1993). Mousseau a combiné les concepts du modèle de Duluth avec d'autres programmes ou expériences personnelles pour créer un modèle adapté à la réalité culturelle.

Le manuel était destiné à servir d'outil pédagogique ainsi que de guide personnel pour les travailleurs de première ligne oeuvrant auprès de familles dans une réserve ou une agglomération urbaine. Les travailleurs peuvent y trouver un portrait d'ensemble de la violence familiale et des suggestions sur la façon d'intervenir auprès des individus, des familles et de la collectivité (Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, 1993:7).

En premier lieu, l'auteur présente le contexte historique. Ensuite, il explique la dynamique de la violence familiale et montre comment intervenir dans des situations de violence. On trouve dans le manuel de nombreux formulaires, articles et références qui peuvent être utilisés par les travailleurs qui oeuvrent auprès d'individus ou présentent des communications. La section portant sur le travail mené auprès d'hommes violents présente l'approche du cercle d'influences qui a été résumée ci-dessus dans la section sur les vidéos produits dans le cadre du Duluth Domestic Abuse Intervention Project.

3. Report of the Waywayseecappo First Nation Domestic Violence Project, Lyle Longclaws, Paul Rosebush et Lawrence Barkwell, rapport soumis à la Direction des affaires correctionnelles, Solliciteur général du Canada, décembre 1993.

Dans leur rapport, les auteurs se penchent sur le projet de lutte contre la violence familiale mis en oeuvre dans une collectivité autochtone, à Waywayseecappo au Manitoba. Dans le cadre de ce projet, l'équipe de recherche a élaboré des inventaires adaptés à la réalité culturelle afin

de mieux cerner le phénomène de la violence conjugale au sein de la collectivité et d'évaluer les programmes de traitement offerts aux délinquants autochtones. Ces inventaires ainsi que le programme de traitement en sont encore à l'étape de l'élaboration. Selon les auteurs, c'est la première fois en Amérique du Nord que l'on élabore des inventaires et un programme de traitement à l'intention d'une population autochtone, dans sa langue maternelle (Longclaws, Rosebush et Barkwell, 1993:2).

Une des composantes initiales de ce projet consistait à effectuer un sondage auprès des membres de la collectivité pour connaître les causes et les facteurs de la violence conjugale. «Avant de concevoir un programme de lutte contre sur la violence familiale à Waywayseecappo, il fallait comprendre le contexte de cette violence (Longclaws, Rosebush et Barkwell, 1993:27). Le sondage comportait quinze questions; les résultats sont analysés dans le rapport.

Les résultats de ce sondage ont confirmé que la majorité des familles étaient touchées par la violence familiale. Les répondants ont soutenu fermement la nécessité de lutter contre ce fléau et d'adopter une politique de tolérance zéro. Ils ont mentionné comme facteurs sous-jacents de la violence conjugale les expériences vécues durant l'enfance, la consommation d'alcool, le taux de chômage élevé, la perte des valeurs traditionnelles et la réaction apprise au stress. L'équipe de recherche a recommandé des interventions culturelles, sociales et en établissement pour venir à bout de cette violence et de la consommation d'alcool ou de drogue (Longclaws, Rosebush et Barkwell, 1993:35). En outre, le chef et le conseil pouvaient envisager de nouvelles politiques et mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation du public.

Le programme d'intervention contre la violence familiale de Waywayseecappo est offert actuellement. En vertu d'ordonnances judiciaires, les hommes déclarés coupables de violence familiale doivent suivre ce programme, qui comporte douze séances de groupe. Le groupe est composé de huit à dix hommes qui se rencontrent une fois par semaine durant deux à trois heures. Les participants reçoivent des enseignements traditionnels et assistent à des cérémonies de guérison. Dans leur rapport, les auteurs parlent de la culture des autochtones et de leur vision du monde, d'une approche fondée sur le modèle du cercle d'influences, ainsi que des concepts de guérison des Anishinabe. Le programme vise entre autres à réduire les comportements violents ou à y mettre un terme et à aider les hommes à atteindre l'harmonie et l'équilibre.

En outre, on mentionne dans le rapport un volet sur l'évaluation du projet, qui consiste entre autres à vérifier l'importance d'intégrer des caractéristiques culturelles autochtones aux programmes de lutte contre la violence familiale. Cependant, on mentionne qu'il n'existe encore aucune étude sur les résultats des traitements offerts aux hommes autochtones violents. On s'est fondé sur les inventaires existants pour préparer un questionnaire à l'intention des hommes et de leur partenaire. Ces questionnaires ont été traduits dans la langue locale, en l'occurrence le Sauteux.

Dans la conclusion, les auteurs dressent un profil des délinquants en se fondant sur les caractéristiques des dix hommes qui ont participé au premier programme de traitement (Longclaws, Rosebush et Barkwell, 1993:48-51). La majorité des participants avaient près de trente ans, ils étaient mariés et avaient des enfants, ils avaient des problèmes d'alcoolisme, ils avaient déjà fait montre de violence dans leurs relations avec d'autres partenaires et ils étaient des participants non volontaires. Cinquante pour cent d'entre eux avaient été témoins de violence durant leur enfance. La grande majorité étaient coupés de leur héritage culturel.

4. A Change of Seasons : A training manual for counsellors working with Aboriginal men who abuse their partners/spouses. Bruce Wood avec la collaboration de Robert Kiyoshk, Vancouver, Colombie-Britannique, 1992.⁷

Ce manuel a été écrit par Bruce Wood avec la collaboration de Robert Kiyoshk en 1992. Il vise un double objectif : d'une part, il sert à la formation des conseillers autochtones qui travailleront auprès d'hommes autochtones violents et, d'autre part, il contient le programme de traitement qui a été élaboré à l'intention des hommes violents. Pendant leur formation, les conseillers doivent expérimenter personnellement le processus de guérison.

Le programme Change of Seasons est actuellement offert par la bande indienne de Squamish à North Vancouver et dans les régions de Mount Curry et Pemberton. Les responsables du programme avaient reçu un contrat initial des services correctionnels provinciaux, qui a expiré le 31 mars 1994. Ce programme est ouvert aux personnes envoyées par le tribunal, les services de probation, les organismes de services sociaux ou les collectivités autochtones.

Le programme de traitement fait appel à une approche de groupe psychopédagogique ainsi qu'à des pratiques autochtones traditionnelles de guérison et de spiritualité» (Wood et Kiyoshk, 1992:52). Il comporte 28 séances réparties sur une période de quatre mois. Le

modèle «Change of Seasons» est unique en ce sens qu'il préconise que les groupes soient coanimés par deux hommes autochtones. L'une des raisons pour cela est qu'il faut que les hommes acceptent la responsabilité de leur comportement au lieu de compter sur les femmes. De plus, les deux hommes offrent des modèles de comportement différents, et il est bon que les hommes apprennent à compter les uns sur les autres pour se soutenir et affronter leurs problèmes (Wood et Kiyoshk, 1992:55).

Voici en quoi consiste l'idéologie du programme Change of Seasons : le travail auprès des hommes autochtones doit s'effectuer au sein de leur propre collectivité; les conseillers doivent avoir reçu une formation et avoir analysé leurs propres expériences et attitudes; le traitement doit porter sur le mental, l'esprit et le corps; certaines techniques utilisées par des praticiens non autochtones peuvent être employées en même temps que les méthodes de guérison traditionnelles; les femmes battues doivent être respectées et écoutées; les hommes violents «ne sont pas pour une raison ou une autre radicalement différents des autres hommes en général» (Wood et Kiyoshk, 1992:5-6).

Le manuel stipule que dans le cadre des programmes destinés aux hommes autochtones, il faut :

[TRADUCTION]

comprendre les conditions socio-économiques distinctes du peuple autochtone, reconnaître les effets du système des écoles résidentielles et des autres pratiques racistes sur le peuple autochtone, comprendre dans une certaine mesure la détermination du peuple autochtone d'empêcher autant que possible que ses collectivités et ses familles ne soient séparées, reconnaître qu'une partie du processus de guérison peut nécessiter la réintroduction de pratiques spirituelles autochtones traditionnelles (Wood et Kiyoshk, 1992:12).

5. Aboriginal Spousal Assault Program, Helping Spirit Lodge, Vancouver, Colombie-Britannique

Dans le cadre d'un projet pilote subventionné par le ministère de la Santé et du Bien-être social, on prépare actuellement un manuel détaillé sur le travail auprès des hommes autochtones violents. Le programme Aboriginal Spousal Assault est une initiative de la Helping Spirit Lodge qui exploite une maison de transition pour femmes autochtones à Vancouver. Les responsables du programme Change of Seasons et de la Helping Spirit Lodge travaillent en

collaboration. Un des conseillers de la Helping Spirit Lodge vient de terminer le cours de formation du programme Change of Seasons.

La Helping Spirit Lodge (communication personnelle) révise actuellement une ébauche de programme d'étude. Ce programme est fondé sur le modèle du cercle d'influences, intégrant les cérémonies et concepts traditionnels de guérison au modèle de traitement conventionnel. Il comporte un total de 16 séances réparties sur huit semaines. Ce programme permet aux hommes d'accepter la responsabilité de leur comportement et de mettre fin à leur comportement violent en apprenant d'autres façons d'agir sainement. Les groupes sont «ouverts» en ce sens que le processus d'admission est continu.

Le projet renferme un volet sur l'évaluation; toutefois, aucune évaluation n'a encore été faite. Les résultats de l'évaluation seront envoyés à divers organismes et représentants gouvernementaux de sorte que les leçons tirées de cette expérience puissent leur bénéficier.

Nous avons pu obtenir certains renseignements préliminaires au cours de conversations. Comme c'est le cas pour bien d'autres projets, on a constaté qu'il faut beaucoup de temps et d'énergie pour mettre en place un programme efficace. À cette étape cruciale de démarrage, très peu de «résultats» concrets sont disponibles.

On a envisagé la possibilité de mettre en oeuvre ce programme à l'établissement fédéral de Matsqui. Des discussions ont eu lieu, mais à cause des changements de personnel, le projet ne s'est pas concrétisé. Selon certains, il n'est ni acceptable ni sage de mettre en oeuvre dans un établissement un programme qui n'est pas encore pleinement reconnu. La Helping Spirit Lodge espère continuer de collaborer avec les tribunaux et les services correctionnels pour offrir des solutions de rechange.

Autre leçon qu'on a tirée de ce projet : il ne suffit pas d'informer les participants sur la spiritualité et la culture autochtones traditionnelles et de leur faire vivre des expériences dans ces domaines. Il faut aussi faire appel aux approches et aux outils utilisés par les praticiens et les théoriciens non autochtones. Sharon Perrault du Centre Ma Mawi renforce cet argument lorsqu'elle dit que le programme destiné aux hommes ne devrait pas être uniquement un «groupe d'hommes appartenant à la même culture» (communication personnelle).

6. Atenlos Native Family Violence Services, London, Ontario

Voici un autre organisme autochtone qui exploite une maison d'hébergement pour femmes autochtones et qui a étendu ses services aux hommes violents. Un programme destiné aux hommes est offert à ceux qui y sont dirigés, à ceux qui sont sous le coup d'une ordonnance ou à ceux qui désirent y participer. À prime abord, les hommes suivent des séances de counseling individuelles auprès d'un conseiller autochtone. Ensuite des groupes d'hommes se réunissent une fois par semaine. On se sert du modèle du cercle d'influences et des cérémonies traditionnelles ainsi que de méthodes non autochtones, en se fondant particulièrement sur le modèle de Duluth. Mentionnons que les hommes et les femmes ne se rencontrent que lorsque la femme ne craint plus son partenaire et qu'un conseiller a rencontré les partenaires séparément (communications individuelles). Cet organisme reçoit des subventions du ministère des Services sociaux et communautaires.

L'organisme possède un manuel, mais il ne veut pas le publier par souci de confidentialité.

7. Couples Suffering From Family Violence Program, Circle of Harmony Healing Society, Centre de santé mentale de Terrace, Terrace, Colombie-Britannique, octobre 1992

La Circle of Harmony Healing Society est un organisme qui s'efforce de trouver des solutions autochtones aux problèmes vécus par les Autochtones et de favoriser la guérison au sein de la collectivité. Vingt travailleurs autochtones en santé mentale oeuvrent bénévolement sous la responsabilité d'un coordonnateur autochtone et d'un psychologue consultant, et tout le groupe relève d'un conseil d'administration. En outre, deux guérisseurs, un homme et une femme, fournissent des services et organisent des cérémonies spirituelles. Cet organisme est installé au centre de santé mentale de Terrace, en Colombie-Britannique, et offre des services de travailleurs autochtones en santé mentale, un programme de lutte contre la violence sexuelle et un programme de lutte contre la violence familiale. L'organisme fonctionne depuis environ cinq ans grâce au dévouement de bénévoles. Les subventions externes étant associées à des conditions et à des valeurs non autochtones, l'organisme a mis en place une approche autochtone aux problèmes existants sans aide financière.

Le programme à l'intention des couples vivant des situations de violence familiale est offert aux personnes qui veulent y participer de leur plein gré, bien qu'on accepte aussi des

personnes envoyées par les services de probation et d'autres organismes. Un des principes du programme est que des changements durables ne peuvent survenir à moins que les participants y viennent de leur propre gré. Les séances de groupe se tiennent une fois par semaine pendant douze semaines. Pendant les six premières semaines, hommes et femmes participent à des groupes séparés qui ne se réunissent pas le même jour. Pour les six dernières semaines, les partenaires assistent aux mêmes rencontres. Après avoir suivi les douze séances, chaque couple assiste au moins une fois par mois, pendant six mois, à des séances de counseling de suivi. Les enfants peuvent assister à ces rencontres.

Chaque couple consent à respecter le plan de traitement établi et chacun des conjoints doit s'engager à s'examiner et à améliorer ses capacités de communication. Pour ce qui est du conjoint violent, les objectifs du programme sont les suivants : accepter ses responsabilités, apprendre et utiliser les moyens pour mettre un frein à la violence, apprendre à s'exprimer et apprendre à se respecter et à respecter sa conjointe (Circle of Harmony Healing Society, 1992:14).

Les séances sont animées par des équipes composées d'hommes et de femmes. Les travailleurs en santé mentale ont eux-mêmes expérimenté le processus de guérison. Selon le psychologue, il est important que les travailleurs ne soient pas des «guérisseurs blessés» et qu'ils puissent travailler avec tous, y compris les délinquants et les victimes (communication personnelle).

Le programme est fondé sur la guérison et la reconstruction des familles plutôt que sur une approche punitive. Les sujets suivants sont abordés lors des séances : le stress au sein de la famille, la dynamique élémentaire de la violence familiale, les instruments utiles, la responsabilité, la consommation d'alcool, les images et les rôles, devenir amoureux, les rôles dans le mariage, interrompre le cycle de la violence, le mariage et les compétences parentales, l'analyse de la violence, la conclusion et le renouvellement. Conformément à la culture autochtone, l'organisme donne volontiers des renseignements.

8. Family Group Decision Making Project, Labrador et Terre-Neuve

Un projet pilote est en train d'être élaboré et mis en oeuvre au Labrador et à Terre-Neuve (Pennell et Burford, 1993; Family Group Decision Making Project, 1993). Dans le cadre de ce projet, on mettra en oeuvre et on évaluera un modèle communautaire visant à trouver des

solutions à la violence familiale. Cette approche, appelée «Family Group Decision Making» (processus décisionnel familial), est fondée sur un modèle qui a été conçu par les Maoris en Nouvelle-Zélande. Il s'agit de rassembler les membres d'une famille afin qu'ils prennent des décisions efficaces pour mettre fin à la violence au sein de leur foyer. Ce processus familial est connu sous le nom de «Family Group Conference».

[TRADUCTION]

Les membres de la famille sont rassemblés pour une sorte de «conférence familiale» avec les membres de la famille étendue et leur réseau d'amis pour élaborer un plan destiné à mettre fin à la violence. Tout au long du processus, des organismes gouvernementaux et bénévoles leur fournissent les renseignements, le soutien et la protection nécessaires, sans toutefois intervenir dans la prise de décision. Une approche de ce genre signifie que les familles ne sont ni livrées à elles-mêmes ni prises en charge par des organismes externes (Pennell et Burford, 1993:1).

Les familles sont recommandées par des organismes et le coordonnateur du projet (dans chaque collectivité) travaille avec les familles pour préparer et organiser la conférence et ensuite mettre le plan en oeuvre.

Le modèle de groupe familial repose sur les principes suivants (Family Group Decision Making Project, 1993:5) :

1. Toutes les personnes doivent être en sécurité et soutenues et elles doivent pouvoir vivre leur vie à l'abri de la violence et la coercition.
2. Les membres d'une famille qui agressent d'autres membres de la famille doivent être tenus responsables de leurs actes par leur famille, la collectivité et les autorités.
3. Toutes les personnes doivent recevoir les services qui sont nécessaires pour les protéger contre la violence et pour favoriser leur bien-être.
4. Tous les membres d'une famille doivent participer aux décisions qui touchent leur vie.
5. Avec du soutien, beaucoup de familles peuvent concevoir et mettre à exécution des plans sains pour résoudre les problèmes de violence entre leurs membres.

Le projet a été lancé en septembre 1993 et est subventionné jusqu'en 1995. Les subventions proviennent des fonds de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale et un certain nombre d'organismes participent à ce projet, y compris le ministère de la Justice. Le projet est administré par l'école de travail social de l'Université Memorial de Terre-Neuve. Il sera mis en oeuvre dans trois collectivités : une collectivité inuit (Nain), une région rurale (Port au Port

Peninsula) et un centre urbain (St. John's). L'objectif de ce projet est de vérifier à quel point on peut, à l'aide ce modèle, mettre fin à la violence et à la négligence de manière à répondre avec souplesse aux besoins et à la culture de différentes collectivités de la province (Family Group Decision Making Project, 1993:7). Dans le cadre de ce projet, on préconise un soutien continu à un éventail de programmes existants; toutefois, on reconnaît qu'on ne pourra mettre fin à la violence sans la collaboration des familles, des collectivités et du gouvernement.

(D) Ouvrages et programmes relatifs aux délinquants sexuels

Il n'entre pas dans le cadre de notre étude de parler en profondeur des programmes relatifs aux délinquants sexuels. La plupart des programmes communautaires que nous avons présentés comportent des éléments liés à la violence sexuelle. En effet, la violence sexuelle est une des formes que prend la violence familiale. Toutefois, lorsqu'on aborde la question de la violence sexuelle, il faut se pencher sur beaucoup de questions et de dynamiques, plus particulièrement l'exploitation sexuelle des enfants et l'inceste. On a élaboré certains programmes qui sont axés spécialement sur la violence sexuelle.

Nous ne passerons pas en revue tous ces programmes. Nous désirons seulement attirer l'attention du lecteur sur les documents que nous avons trouvés au cours de notre recherche.

Tony Martens, *The Spirit Weeps: Characteristics and Dynamics of Incest and Child Sexual Abuse with a Native Perspective*. Edmonton : Nechi Institute, 1988

Il s'agit d'un ouvrage important, écrit par Tony Martens avec la collaboration de Brenda Daily et Maggie Hodgson qui ont rédigé deux chapitres sur les peuples autochtones et l'exploitation sexuelle des enfants. Brenda Daily estime que le milieu des Blancs et le milieu autochtone comportent des similitudes et des différences. Notre plus grande difficulté consiste à les clarifier et à les définir. Elle estime que les Autochtones et les non-Autochtones ont beaucoup à apprendre les uns des autres (Daily, dans Martens, 1988:i). Brenda Daily a écrit le chapitre sur les racines du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans les collectivités autochtones.

Le programme de traitement offert par Martens and Associates est décrit dans l'ouvrage (Martens, 1988:99-104; voir aussi Criminology Research Centre, 1992). Ce programme a

initialement été élaboré en Alberta et il est maintenant offert à Surrey, en Colombie-Britannique. Il n'a pas été conçu spécialement pour les Autochtones bien que la grande majorité de la clientèle soit autochtone. L'approche est fondée sur une philosophie humaniste plutôt que punitive et l'ensemble de la famille participe au processus de guérison. Les délinquants et les victimes participent séparément à des séances de groupe et chaque membre de la famille suit une thérapie individuelle. Au début, on retire le délinquant de sa famille pour préserver la sécurité des victimes et pour pouvoir remédier aux problèmes existants. Les membres de la famille sont graduellement réunis et ils sont suivis pendant cinq ans.

Au dernier chapitre, Maggie Hodgson explique la conception des programmes de traitement pour délinquants sexuels dans les collectivités autochtones. Elle parle entre autres des questions qui touchent les travailleurs autochtones. Elle soutient qu'il est essentiel que les travailleurs puissent vivre leur propre processus de guérison et que des services de thérapie et de soutien leur soient continuellement offerts. De plus, il importe de reconnaître que certains membres de familles étendues exercent de la pression sur les travailleurs pour qu'ils ne divulguent pas les cas de violence, particulièrement lorsque l'agresseur est un aîné. Les professionnels doivent comprendre l'importance de «l'esprit communautaire» et de la famille étendue (Hodgson, dans Martens, 1988:126). Dans l'ensemble, indépendamment de la stratégie qui est choisie, il doit régner un respect mutuel entre les thérapeutes autochtones et leurs collègues non-autochtones ainsi qu'entre les organismes gouvernementaux et les collectivités autochtones.

Community Holistic Circle Healing, Hollow Water First Nation, Manitoba

Le Community Holistic Healing Circle (Hollow Water First Nation, 1991) est une approche qui est de plus en plus connue et qui fait appel à la concertation des membres de la collectivité pour mettre fin à la violence sexuelle. Il s'agit d'un processus qui a été élaboré vers 1985. Au cours des étapes initiales, on a créé un groupe de personnes-ressources, on a sensibilisé et informé la collectivité et organisé un programme de formation. On s'est inspiré de l'histoire à succès d'Alkali Lake où le taux d'alcoolisme de 100 p. 100 s'est transformé en un taux de sobriété de 95 p. 100. Des membres de la collectivité ont été envoyés à Alkali Lake pour un processus de guérison et de formation. Tout ce processus a conduit à l'élaboration d'une approche holistique unique comportant treize étapes fondées sur des valeurs traditionnelles (Lajeunesse, 1993; Hollow Water First Nation, 1991).

«Cette approche appelée Community Holistic Circle Healing (CHCH) vise à rétablir l'équilibre en habilitant les personnes, les familles et la collectivité à affronter le problème de l'exploitation sexuelle d'une façon qui soit productive et qui favorise la guérison» (Lajeunesse, 1993:1). Cette approche est utilisée dans quatre collectivités du Manitoba, en l'occurrence la Première Nation de Hollow Water, Seymourville, Manigotogan et Aghaming. Une équipe d'évaluation composée de diverses personnes et de représentants de différents organismes dirige les opérations et travaille de concert avec le système de justice pénale. Le Service correctionnel du Canada ne subventionne pas ce programme actuellement; toutefois, l'équipe projette d'établir des liens officiels avec le SCC dans un proche avenir.

Ce processus holistique communautaire prend de l'expansion. Ainsi, les responsables prônent la création d'un groupe («sentencing circle») qui participerait directement à la détermination de la peine avec le tribunal (Hollow Water, 1993).

Oates, Maurice, «Dealing With Native Sexual Abuse in a Traditional Manner», dans Circle of Harmony Healing Society. Native Treatment Programs, Centre de santé mentale de Terrace, Terrace, Colombie-Britannique, octobre 1992

Cet article comporte deux parties. Dans la première partie, l'auteur compare les valeurs autochtones et les méthodes traditionnelles de lutte contre la violence sexuelle aux approches non autochtones. Il recommande de trouver des solutions au sein de la collectivité et du réseau de la famille étendue. Dans la deuxième partie, il présente une approche communautaire à la guérison.

Cet article a été publié dans une brochure sur les programmes de traitement offerts par la Circle of Harmony Healing Society, Centre de santé mentale de Terrace, y compris le programme de lutte contre la violence sexuelle chez les Autochtones. Dans le cadre de ce programme, il y a un groupe pour les délinquants sexuels, un groupe pour les victimes adultes, un groupe pour les enfants victimes et un groupe pour les adolescents victimes.

Criminology Research Centre. An Initial Examination of Issues Relating to Native Sex Offenders. Burnaby; Simon Fraser University, 1992

Ce document présente les résultats d'un enquête exploratoire sur des délinquants sexuels autochtones incarcérés dans la région du Pacifique. On y trouve un profil de ces délinquants qui a été établi à l'aide des dossiers. On présente de l'information recueillie lors d'entrevues réalisées auprès de délinquants sexuels autochtones et de thérapeutes qui oeuvrent dans ce domaine.

British Columbia Institute on Family Violence. Sexual Abuse Interventions Program: Native Focus Group. Vancouver, Colombie-Britannique, 17-18 juillet 1990

Cet ouvrage présente un résumé des discussions qui ont eu lieu et des questions qui ont été soulevées au cours d'un séminaire d'un jour et demi auquel ont assisté des Autochtones de la Colombie-Britannique. Le ministère de la Santé, en collaboration avec le ministère des Affaires autochtones, a invité les participants à Vancouver pour obtenir les opinions et les commentaires des Autochtones sur les questions touchant la violence sexuelle. Voici les sujets qui ont été abordés : les ressources, les normes, l'éducation et la prévention, la formation, les programmes d'intervention et la coordination.

Canim Lake Family Violence Program - Sexual Abuser Program. Bande de Canim Lake, Colombie-Britannique

À Canim Lake, on élabore actuellement un programme à l'intention des délinquants sexuels. Ce programme comporte sept étapes d'intervention auprès des délinquants et des victimes (Canim Lake, s.d; communication personnelle). L'étape II comprend une «option de déjudiciarisation» selon laquelle on accorde au délinquant une certaine période pendant laquelle il n'y aura aucune intervention du système de justice pénale s'il consent à signer un contrat de gestion de son comportement. Le programme de traitement proposé s'apparente à une approche cognitivo-compartementale.

Cette proposition a soulevé beaucoup de questions auxquelles on tente de répondre actuellement. Un des aspects particuliers et controversés de cette proposition est l'utilisation du polygraphe (communication personnelle). Voilà un autre exemple de projet global qui préconise un processus à long terme comprenant réunions, séances de formation et ateliers.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Comme le montre la présente étude, de nombreuses questions doivent être prises en considération lorsqu'on élabore et met en oeuvre un programme de traitement. Dans la présente section, nous aborderons trois sujets, en l'occurrence la formation, les normes et l'évaluation.

(1) Formation

Les programmes de lutte contre la violence familiale qui s'adressent aux hommes doivent comprendre un volet sur l'éducation et la formation. Les responsables de certains programmes se sont appuyés sur les leçons tirées de programmes antérieurs et sur l'information recueillie auprès de personnes oeuvrant dans ce domaine. Par exemple, Tony Martens a animé des ateliers et des cours de formation et certaines collectivités ont envoyé des membres à des endroits comme Alkali Lake. La Circle of Harmony Healing Society à Terrace, entre autres, a distribué de la documentation à toutes les personnes intéressées. Des organismes et des collectivités ont engagé des consultants et organisé des ateliers.

Une autre approche est la formation sur le tas ou les stages. Par exemple, à Yellowknife, Romeo Beatch donne une formation à son coanimateur dans le cadre des rencontres de groupe. Le modèle d'animation de groupes qui fait appel à la collaboration d'un Autochtone et d'un non-Autochtone permet de réaliser un certain nombre d'objectifs, dont l'un est d'offrir une formation en compétences thérapeutiques aux conseillers non professionnels (Koverola, 1992:352).

Le seul programme de formation destiné aux conseillers oeuvrant auprès des hommes autochtones violents est offert dans le cadre du projet Change of Seasons, à Vancouver.

Un projet pilote est actuellement mis en oeuvre dans deux réserves de l'Ontario, Cape Croker et Saugeen. Ce projet est subventionné par le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de l'Ontario et il vise à offrir de la formation aux membres de ces collectivités autochtones pour qu'ils apprennent à devenir des chefs de groupe. Il n'existe aucun document sur ce projet ni aucune évaluation.

Un cours de formation sur la question plus générale de la violence familiale est offert sous l'égide du Native Education Centre à Vancouver (Nadeau, s.d.). Ce programme, intitulé «Native Family Violence Counselling and Community Service Project», est apparemment le premier du genre au Canada. Le cours vise à former des Autochtones à travailler dans le domaine de la violence familiale dans leur collectivité. Les stagiaires doivent d'abord régler leurs propres problèmes et suivre un processus de guérison.

Le Nechi Institute on Alcohol and Drug Education situé à Edmonton offre un cours de formation d'une semaine sur la violence conjugale. Ce cours n'est pas axé sur les hommes violents, il porte plutôt sur les divers aspects de la violence familiale. Le Duluth Domestic Abuse Intervention Project du Minnesota offre, dans le cadre du projet Mending the Sacred Hoop, un cours de formation de un à trois jours à l'intention des personnes cherchant à mettre fin à la violence dans les collectivités autochtones.

Un point essentiel qui a été souvent répété est que les guérisseurs et les animateurs doivent eux-mêmes suivre un processus de guérison et recevoir un soutien permanent (p. ex. Supernault, 1993; Hodgson, dans Martens, 1988). Ce point est d'autant plus pertinent dans les collectivités autochtones où la grande majorité des membres, sinon tous, ont eu à faire face à la violence familiale, soit directement ou indirectement dans les familles élargies. Ce n'est pas seulement les jeunes qui doivent guérir, mais aussi les aînés. Malheureusement, les aînés aussi peuvent être violents.

À la lumière de la présente étude, on constate qu'on ne peut présumer qu'une personne qui désire travailler dans un programme de traitement, qu'elle soit autochtone ou non autochtone, possède les connaissances et les qualités requises. Il faudrait établir un processus de sélection et examiner les qualifications des candidats, sans toutefois se fier uniquement à leurs certificats et leurs diplômes, mais en prenant aussi en considération leur expérience, leur réputation et leurs attitudes.

Il faudrait affecter des ressources à la formation, l'éducation et la guérison, non seulement pour les Autochtones, mais aussi pour les non-Autochtones, particulièrement ceux qui oeuvrent au sein du système de justice pénale.

(2) Normes

Une autre question, liée en quelque sorte à la formation, concerne les normes et lignes directrices. C'est là un vaste domaine dont nous ne parlerons que brièvement ici. Diverses personnes avec lesquelles nous avons communiqué ont souligné l'importance d'élaborer des normes. Les responsables d'un programme de sensibilisation destiné aux hommes (Male Awareness Program) et offert à Anchorage, en Alaska, travaillent actuellement à fixer des normes à l'échelle de l'État pour les programmes destinés aux hommes violents et à amener le législateur à prendre des dispositions pour que ces programmes soient sanctionnés par les tribunaux (communication personnelle). Dans un document de travail sur les programmes destinés aux hommes violents aux États-Unis, la question des normes a été examinée :

[TRADUCTION]

Les personnes qui sont en faveur des normes soutiennent qu'il n'existe actuellement aucun moyen de contrôler l'efficacité des programmes ou d'assurer la sécurité des femmes battues sans l'application de normes [...] Certains organismes de santé mentale peuvent voir là une occasion de faire de l'argent et décider d'offrir des programmes d'éducation ou de traitement sans vérifier ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas pour le groupe visé et sans se préoccuper de la sécurité des femmes battues. Si on n'établit pas de normes sur l'admissibilité aux programmes, il y aura des abus (Brandl, 1990:64-65).

En Colombie-Britannique, un ensemble de vingt-neuf principes directeurs relatifs aux programmes de traitement pour hommes ont été établis dans le cadre d'un projet subventionné par les ministères du Procureur général, de la Santé, des Services sociaux et de l'Égalité des femmes (Bell, Browning et Hamilton, 1992). Ces principes ont été conçus pour servir de ligne de conduite et de norme et non en tant que règles ou dispositions législatives rigides. Ils sont détaillés et couvrent divers aspects des programmes. Toutefois, ils demeurent souples, car comme le disent les auteurs de l'ouvrage, l'établissement de principes directeurs ne signifie pas que tous les programmes doivent être semblables; de nombreuses variations sont possibles dans le cadre de principes fondamentaux (Bell, Browning et Hamilton, 1992:1). On a décidé d'établir ces principes pour combler une lacune évidente. Ces principes peuvent aider les responsables de programmes et les organismes subventionnaires à élaborer et à appuyer des programmes qui répondent au moins à une norme clinique minimale compte tenu des connaissances actuelles (Bell, Browning et Hamilton, 1992:2).

Voici les principes qui sont pertinents dans le contexte de la formation et du personnel : le principe n° 22 stipule que même si aucun diplôme particulier n'est recommandé, il est évident que le personnel devrait posséder une formation clinique, avoir de l'expérience en counseling de groupe, connaître assez bien les ouvrages sur la violence familiale et avoir réglé ses problèmes personnels dans le domaine en cause; le principe n° 23 stipule que les personnes qui ont déjà commis des actes de violence dans le passé peuvent faire partie du personnel à condition qu'on leur offre le soutien nécessaire et la possibilité de poursuivre leur guérison; le principe n° 24 stipule qu'il faudrait prévoir une surveillance, une formation et un soutien constants pour le personnel de manière à préserver et à améliorer les compétences et la stabilité du personnel (Bell Browning et Hamilton, 1992:14).

Les principes établis en Colombie-Britannique reconnaissent qu'il faut élaborer des programmes adaptés à la réalité culturelle. À cet effet, le principe n° 28 stipule que les programmes adaptés à la réalité culturelle des clients qui sont dirigés par des personnes appartenant à cette même culture et qui intègrent des éléments culturels pertinents dans le traitement régulier ont de meilleures chances de succès. Il serait utile de donner aux animateurs de tous les programmes de groupes une formation sur les différences culturelles pertinentes à la question de la violence conjugale (Bell, Browning et Hamilton, 1992:15).

Il faudra examiner davantage la question des normes et des directives dans le cadre des programmes sur la violence dans les familles autochtones. Il faut prendre en considération les différences d'opinions entre divers organismes et personnes autochtones oeuvrant dans ce domaine, entre autres sur le recours au système de justice pénale et la politique relative à la consommation d'alcool pendant le processus de traitement. Par exemple, si un détenu doit suivre un traitement en vertu d'une ordonnance du tribunal et qu'il ne se présente pas à une séance, faut-il immédiatement communiquer avec la police et l'agent de probation et réclamer la délivrance d'un mandat d'amener ou faut-il prévoir un certain nombre de mises en garde?

(3) Évaluation

Le dernier point que nous examinerons est l'évaluation. En général, l'évaluation est considérée comme une composante importante d'un programme de traitement. Cet élément doit normalement être intégré obligatoirement à la conception d'ensemble de tout programme.

Dans une étude sur les évaluations de programmes de traitement destinés aux hommes violents, des auteurs ont constaté que «le domaine de l'évaluation des traitements pour hommes violents en est encore à ses débuts; pratiquement aucune recherche n'a été publiée avant 1985. Par conséquent, les résultats des évaluations de programmes sont pour la plupart provisoires et les méthodes utilisées sont en évolution» (Burns, Meredith et Paquette, 1991:1). En outre, pratiquement aucune recherche n'a été effectuée sur l'efficacité relative de diverses approches théoriques en matière de counseling chez les Amérindiens (Thomason, 1991:324).

De même, l'étude qui fait l'objet du présent rapport a permis de constater que les évaluations de programmes de traitement pour hommes autochtones violents sont très peu nombreuses. La seule évaluation que nous avons trouvée est une évaluation préliminaire du projet Ma Mawi-Stony Mountain dont nous avons parlé dans la section sur les programmes offerts dans les établissements correctionnels.

Dans un des articles consultés, l'auteur souligne que la majorité des rapports ont un caractère anecdotique et ne fournissent pas des données empiriques substantielles sur l'efficacité du traitement. Cette situation est due en partie au fait que nous ne disposons pas d'instruments psychologiques appropriés et adaptés à la réalité culturelle pour évaluer les résultats des traitements (Koverola, 1992:350). Les questionnaires adaptés à la réalité culturelle des clients, qui ont été mis au point par l'équipe de recherche du projet de lutte contre la violence familiale au sein de la Première Nation de Waywayseecappo, constituent une initiative intéressante dans ce domaine.

CONCLUSION

Dans le présent rapport, nous avons passé en revue la documentation sur les programmes de traitement destinés aux hommes autochtones qui usent de violence dans leurs rapports familiaux. Nous avons examiné les programmes offerts tant dans les établissements correctionnels que dans la collectivité. Il s'agit là d'un domaine qu'on commence seulement à explorer. Bien qu'il n'y ait actuellement qu'un nombre restreint de programmes, les gens sont de plus en plus sensibilisés à la nécessité d'en élaborer. Certaines initiatives très importantes qui ont été mises en place peuvent donner des idées pour les programmes futurs.

Divers thèmes récurrents sont ressortis de cette étude. Les Autochtones croient en une approche holistique axée sur la guérison plutôt que sur le châtement. Les programmes autochtones sont holistiques en ce qu'ils s'adressent à tous les aspects de l'être humain : mental, physique, affectif et spirituel. En outre, ils sont holistiques parce qu'ils visent non seulement les hommes, mais aussi les femmes, les enfants, la famille élargie et, parfois même, l'ensemble de la collectivité.

La dynamique de la violence est tout à fait reconnue en ce sens que les hommes suivent des séances de counseling dans un groupe distinct. Lorsque les membres de la famille décident de continuer à vivre ensemble, on rencontre tout d'abord l'homme et la femme séparément et on s'occupe de la guérison de chaque membre de la famille. Petit à petit, les membres de la famille sont réunis de nouveau, et la famille élargie et même la collectivité participent au processus de guérison et d'éducation.

Les prestataires de services doivent eux-mêmes avoir vécu le processus de guérison. Les non-Autochtones doivent comprendre et respecter la culture autochtone et les valeurs de la collectivité dans laquelle ils travaillent. Les guérisseurs autochtones ont besoin de formation et de ressources pour être en mesure de s'acquitter de leurs tâches.

La constatation la plus évidente est que les programmes doivent faire appel à la fois aux méthodes courantes ou contemporaines et aux approches autochtones traditionnelles. Il faut s'inspirer des connaissances des thérapeutes non-autochtones et utiliser leurs outils tout en s'assurant que les programmes restent bien adaptés à la réalité culturelle des Autochtones et comportent des enseignements et des cérémonies à caractère spirituel.

On hésite à faire appel au système de justice pénale. De l'avis de certains, le système actuel doit être utilisé, particulièrement en guise de «support», jusqu'à ce qu'un système autochtone soit mis sur pied. La grande majorité des personnes interrogées sont en faveur d'un traitement obligatoire pour les hommes violents. Ce qu'on souhaite dans l'ensemble, c'est l'élaboration de solutions de rechange au système actuel et la mise en place de programmes communautaires.

Les Autochtones doivent participer à la prise de décision et à toutes les étapes de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes. Ce processus exige du respect et de la compréhension entre Autochtones et non-Autochtones.

Bibliographie

Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee. For Generations to Come: The Time is Now. A Strategy for Aboriginal Family Healing. Toronto, September 1993.

Adams, David. "Counselling Men Who Batter: A Profeminist Analysis of Five Treatment Models," in M. Bograd and K. Yllo (eds.) Feminist Perspectives on Wife Abuse. Beverly Hills: Sage Publications, 1988.

Bayly, John (Chair). Report by the Task Force on Spousal Assault. Yellowknife: Minister Responsible for the Status of Women, Government of the Northwest Territories, 1985.

Beatch, Romeo. Family Violence Project. unpublished document, submitted to Correction Services Canada, Yellowknife Parole Office, Northwest Territories, 1994.

Bell, Janice, Jim Browning and Alayne Hamilton. Review of the Literature. Vancouver: British Columbia Institute on Family Violence, 1992.

Bell, Janice, Jim Browning and Alayne Hamilton. Guiding Principles for Services in British Columbia. Vancouver: British Columbia Institute on Family Violence, 1992.

Boer, D., D. Kroner and S. Wong. Abusive Relationships Inventory. Clinical Version. unpublished manuscript, 1994.

Bonnie Hutchinson Enterprises Inc. Breaking the Cycle of Family Violence. Ottawa: Correctional Service of Canada, 1988.

Brandl, Bonnie. Programs for Batterers: A Discussion Paper. Madison: Department of Health and Social Services, 1990.

British Columbia Institute on Family Violence. Sexual Abuse Interventions Program: Native Focus Group. Vancouver, British Columbia, July 17-18, 1990.

Burns, Nanci, Colin Meredith, and Chantal Paquette. Treatment Programs for Men Who Batter: A Review of the Evidence of Their Success. Ottawa: Research Division, Department of Justice Canada, July 1991.

Canadian Council on Social Development and Native Women's Association of Canada. Voices of Aboriginal Women: Aboriginal Women Speak Out About Violence. Ottawa: Canadian Council on Social Development, 1991.

Canim Lake Band. Family Violence Program: Interventions for Survivors and Perpetrators of Sexual Abuse. Canim Lake, British Columbia, nd.

Chambers, Cynthia, Lois Little, Aggie Brockman, Alizette Abel, and Bertha Catholique. Damaged and Needing Help: Violence and Abuse in Aboriginal Families in Yellowknife and Lutsel K'e. Submitted to the Royal Commission on Aboriginal People, Ottawa, 1993.

Circle of Harmony Healing Society. Native Treatment Programs. Terrace: Terrace Mental Health Centre, 1992.

Connors, Edward. "Healing in First Nations: The Spirit of Family," in A. Rodway and B. Trite (eds.). The Ecological Perspective In Family-Centered Therapy. Lampeter, Wales: Edwin Miller Press, 1993, p.51-65.

Correctional Law Review. Correctional Issues Affecting Native Peoples. Ottawa: Solicitor General Canada, Working Paper No.7, 1988.

Criminology Research Centre. An Initial Examination of Issues Relating to Native Sex Offenders. Burnaby: Simon Fraser University, 1992.

Currie, David. The Abusive Husband: An Approach to Intervention. Ottawa: National Clearinghouse on Family Violence, 1988.

Cyr, Caroline and Nancy Gitzel. On-site Review: Preliminary Process Evaluation Ma Mawi/Stony Mountain Aboriginal Family Violence Program. Ottawa: Correctional Service of Canada, 1994.

Darou, W.G. "Counselling and the Northern Native," Canadian Journal of Counselling. Vol.21, 1987, p.33-41.

Domestic Abuse Intervention Project. Working With Native American Men Who Batter. Part I & II. Duluth, Minnesota, nd.

Dumont-Smith, C. and P. Sioui-Labelle. National Family Violence Survey. Ottawa: Indian and Inuit Nurses of Canada, August 1991.

Dutton, Donald and Stephen Hart. "Risk Markers for Family Violence in a Federally Incarcerated Population," International Journal of Law and Psychiatry. Vol.15, 1992, p.101-112.

Edwards, Daniel and Margie Edwards. "Group Work Practice with American Indians," Social Work With Groups. Vol.7 (3), 1984, p.7-21.

Eisikovits, Zvi and Jeffrey Edleson. "Intervening with Men Who Batter: A Critical Review of the Literature," Social Service Review. Vol.63 (3) 1989, p.384-414.

Family Group Decision Making Project. Manual for Coordinators: The Family Group Conference. Draft. Newfoundland, September 1993.

Family Violence Initiative Unit. Project Summaries: Family Violence Treatment Programs. Ottawa: Correctional Service of Canada, April 1993.

Frank, Sharlene. Family Violence in Aboriginal Communities: A First Nations Report. Victoria: Minister of Women's Equality, 1992.

Gondolf, Edward and David Russell. The Case Against Anger Control Treatment Programs for Batterers. Available from The National Clearinghouse on Family Violence, Ottawa, Ontario. Originally published in 1986.

Hamilton, A.C. and C.M. Sinclair (Commissioners). Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba. Winnipeg: Queen's Printer, 1991.

Heinrich, Robert, Joseph Corbine, and Kenneth Thomas. "Counselling Native Americans," Journal of Counselling & Development. Vol.69 (2), 1990, p.128-133.

Hoffman-Mason, Cassandra and Rosie Bingham. "Developing a Sensitivity for Culture and Ethnicity in Family Violence," in Anne Horton and Judith Williamson (eds.) Abuse and Religion. Massachusetts: D.C. Heath and Company, 1988, p.138-143.

Hollow Water First Nation. Community Holistic Circle Healing. Wanipigow, Manitoba, 1991.

Hollow Water First Nation. The Sentencing Circle. Wanipigow, Manitoba, 1993.

Hughes, E.N. (Chair). Gender Equality in the Justice System. The Law Society of British Columbia, 1992.

Koverola, Catherine. "Counselling Aboriginal People of North America," Journal of Psychology and Christianity. Vol.11(4) 1992, p.345-357.

Lajeunesse, Therese. Community Holistic Circle Healing Hollow Water First Nation. Ottawa: Solicitor General Canada, 1993.

Law Reform Commission of Canada. Report on Aboriginal Peoples and Criminal Justice. Report 34, Ottawa, 1991.

Longclaws, Lyle, Paul Rosebush, and Lawrence Barkwell. Report of the Waywayseecappo First Nation Domestic Violence Project. Submitted to Corrections Branch, Solicitor General of Canada, December 1993.

MacLeod, Linda. Wife Battering and the Web of Hope: Progress, Dilemmas and Visions of Prevention. Ottawa: National Clearinghouse on Family Violence, 1989.

Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, Inc. Family Violence Program Model. Winnipeg, Manitoba, nd.

MacPhail, Alison (Chair). Correctional Issues Affecting Native Peoples. Correctional Law Review Working Paper No.7, Solicitor General Canada, 1988.

Manitoba Justice. Partner Abuse: Short Term Intervention Program. Winnipeg: Manitoba Justice, Corrections, nd.

Martens, Tony. The Spirit Weeps: Characteristics and Dynamics of Incest and Child Sexual Abuse with a Native Perspective. with Brenda Daily and Maggie Hodgson. Edmonton: Nechi Institute, 1988.

Mending the Sacred Hoop. A brochure available from Duluth Domestic Abuse Intervention Project, Duluth, Minnesota, nd.

Nadeau, Denise. A Resource Kit Based On The Evaluation of the Native Family Violence Training Program. Vancouver: Native Education Centre, nd.

Oates, Maurice. "Dealing with Native Sexual Abuse in a Traditional Manner (Part I and II)," in Circle of Harmony Healing Society. Native Treatment Programs. Terrace: Terrace Mental Health Centre, 1992.

Ontario Federation of Indian Friendship Centres. Aboriginal Family Violence Consultations. Toronto, 1992.

Ontario Native Women's Association. Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence. Thunder Bay, Ontario, 1989.

Pence, Ellen and Michael Paymar. Educational Groups for Men who Batter: The Duluth Model. New York: Springer Publishing Company, 1993.

Pennell, Joan and Gale Burford. Widening the Circle: The Family Group Decision Making Project. School of Social Work, Memorial University of Newfoundland, December 1993.

Ptacek, James. "The Clinical Literature on Men Who Batter: A Review and Critique," in Gerald Hotaling, David Finkelho, John Kirkpatrick, and Murray Strauss (eds.) Family Abuse and Its Consequences. Newbury Park: Sage Publications, 1988.

Rempel, Terry. Briefing Note. Unpublished internal document, Community and Youth Corrections, Winnipeg, Manitoba, 1994.

Solicitor General Canada. Final Report: Task Force on Aboriginal Peoples in Federal Corrections. Ottawa: Ministry of Supply and Services Canada, 1988.

Status of Women Council of the NWT. Report to the Canadian Panel on Violence Against Women. Yellowknife, Northwest Territories, April 1992.

Supernault, Esther. A Family Affair. Edmonton: Native Counselling Services of Alberta, 1993.

Thomason, Timothy. "Counselling Native Americans: An Introduction for Non-Native American Counselors," Journal of Counselling & Development. Vol.69 (4), 1991, p.321-327.

Tolman, Richard and Larry Bennett. "A Review of Quantitative Research on Men Who Batter," Journal of Interpersonal Violence. Vol.5, 1990, p.87-118.

West Region Child and Family Services, Inc. The Medicine Wheel Approach to Dealing with Family Violence. Dauphin, Manitoba, 1993.

Williams, Oliver. "Are Partner Abuse Treatment Organizations Prepared to Work with Minority Men Who Batter: The Results of a National Survey," Violence and Victims, 1994, in press.

Wood, Bruce with Robert Kiyoshk. A Change of Seasons: A training manual for counsellors working with Aboriginal men who abuse their partners/spouses. Vancouver: Bruce Wood and the Squamish Nation, 1992.

ANNEXE A

BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE

Beatch, Romeo. Family Violence Project, document inédit, soumis au Service correctionnel du Canada, Bureau de libération conditionnelle de Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, 1994.

Dans son rapport, l'auteur fait un résumé du projet de lutte contre la violence familiale offert aux détenus du centre correctionnel de Yellowknife, à des délinquants masculins du centre de ressources de l'Armée du salut et à des détenus en liberté conditionnelle. Ce projet n'a pas été conçu spécialement par et pour des Autochtones; toutefois, en raison du lieu où le projet a été offert, tous les participants sauf un étaient autochtones. Le traitement s'appuyait sur le modèle de groupe psychopédagogique, et les clients étaient des hommes qui avaient été condamnés pour voies de fait. Dans le rapport, l'auteur rend compte des processus d'aiguillage et de sélection, il donne un aperçu des séances de groupe, il fait état de la participation des détenus, il parle des rapports personnels, des résultats des pré-test et post-test, et il donne ses impressions générales.

British Columbia Institute on Family Violence. Sexual Abuse Interventions Program: Native Focus Group, Vancouver, Colombie-Britannique, 17-18 juillet 1990.

Cet article est un résumé des discussions qui ont eu lieu et des questions qui ont été soulevées au cours d'un séminaire d'une journée et demie auquel ont participé des Autochtones de tous les coins de la Colombie-Britannique. Les ministères de la Santé et des Affaires autochtones avaient convié les participants à Vancouver afin de recueillir les commentaires des Autochtones sur la question de la violence sexuelle. Voici les sujets qui ont été abordés : les ressources, les normes, l'éducation et la prévention, la formation, les programmes d'intervention et la coordination.

Bande de Canim Lake. Canim Lake Family Violence Program : Interventions for Survivors and Perpetrators of Sexual Abuse, Canim Lake, Colombie-Britannique, s.d.

Ce document décrit le programme mis en oeuvre actuellement par la bande de Canim Lake à l'intention des délinquants sexuels. Le programme comporte sept phases d'intervention pour les délinquants et les victimes : l'orientation communautaire, la divulgation différée, l'évaluation du risque et du traumatisme, l'intervention primaire, la réunion des familles, les programmes d'entretien, la recherche et la croissance empirique. En ce qui concerne le traitement proposé, on a opté pour une approche cognitivo-comportementale. Un des outils qui seront utilisés est le polygraphe. Le document contient de nombreuses annexes qui sont principalement des formulaires de consentement et des contrats.

Circle of Harmony Healing Society. Native Treatment Program, Centre de santé mentale de Terrace, Terrace, 1992.

Il s'agit d'une brochure qui contient la description de programmes offerts par la Circle of Harmony Healing Society à l'intention des Autochtones : programme de santé mentale, programme pour les couples vivant des situations de violence familiale et programme de lutte contre la violence sexuelle en région urbaine. On y trouve des exemplaires de documents utilisés dans les ateliers et une copie du bulletin de l'organisme. On y trouve également un article écrit par Maurice Oates, intitulé «Dealing with Native Sexual Abuse in a Traditional Manner». Oates compare les valeurs et approches autochtones pour lutter contre la violence sexuelle aux valeurs et approches non autochtones. Il préconise un traitement au sein de la collectivité et du réseau de la famille élargie. Il décrit une approche communautaire à la guérison.

Criminology Research Centre. An Initial Examination of Issues Relating to Native Sex Offenders. Burnaby, Simon Fraser University, 1992.

Ce document présente les résultats d'une enquête exploratoire sur des délinquants sexuels autochtones qui sont incarcérés dans la région du Pacifique. On y trouve un profil de ces délinquants, qui a été établi à partir de données extraites de leurs dossiers. On y trouve aussi des renseignements obtenus lors d'entrevues réalisées auprès de délinquants sexuels en détention et de thérapeutes oeuvrant dans ce domaine. Voici les principales constatations qui ont été faites : la consommation d'alcool est un des problèmes prédominants; pour satisfaire les besoins de traitement, il faut investir beaucoup de temps et de compétences; le traitement ne peut être efficace s'il n'y a pas de suivi dans la collectivité.

Cyr, Caroline et Nancy Gitzel. On-site Review: Preliminary Process Evaluation Ma Mawi/Stony Mountain Aboriginal Family Violence Program, Ottawa, Service correctionnel du Canada, janvier 1994.

Dans leur rapport, les auteurs présentent les résultats de l'évaluation préliminaire des processus du programme de lutte contre la violence familiale offert par le Centre Ma Mawi et l'établissement de Stony Mountain. Les résultats sont présentés selon les domaines suivants : les questions liées aux processus, la mise en oeuvre du programme, les mesures de satisfaction de la clientèle. Sept recommandations fondées sur les conclusions de l'évaluation ont été formulées. Dans l'ensemble, les résultats du programme ont été positifs tant pour le personnel que pour les participants.

Domestic Abuse Intervention Project. Working with Native American Men Who Batter. Vidéos (Parties I et II), Duluth, Minnesota, s.d.

Dans le cadre de ce projet, un vidéo comportant deux parties a été réalisé sur le travail mené auprès d'hommes violents amérindiens. La première partie commence par une conférence de Marlin Mousseau qui parle de l'utilisation du cercle d'influences

(Medecine Wheel) pour l'animation de groupes d'hommes. Cette conférence est suivie d'une entrevue réalisée auprès de deux hommes autochtones qui animent le groupe d'Amérindiens à Duluth. La deuxième partie (Partie II) est un outil pour l'animation de groupes. Elle comporte huit scènes qui montrent des hommes autochtones ayant un comportement violent au sein de leur famille.

Family Group Decision Making Project. Manual for Coordinators: The Family Group Conference, version provisoire, Terre-Neuve, septembre 1993.

Il s'agit d'une ébauche d'un projet de processus décisionnel familial. Le manuel commence par une vue d'ensemble de ce projet pilote qui a été élaboré et qui est mis en oeuvre actuellement à Terre-Neuve et au Labrador. Ce manuel s'adresse aux coordonnateurs du projet et vise à les aider à organiser la conférence regroupant les membres des familles (Family Group Conference). Il s'agit de rassembler les membres d'une famille afin qu'ils prennent des décisions efficaces pour mettre fin à la violence au sein de leur foyer. On y trouve une description du déroulement de la conférence.

Hollow Water First Nation. Community Holistic Circle Healing. Wanipigow, Manitoba, 1991.

Cet ouvrage présente le contexte historique du processus Community Holistic Circle Healing (CHCH). On donne une vue d'ensemble des quatre collectivités qui participent à cette initiative. On y décrit aussi comment le CHCH a été créé, ainsi que les treize étapes du processus de guérison.

Lajeunesse, Thérèse. Processus holistique de réconciliation - Première Nation de Hollow Water, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1993.

Ce document donne une vue d'ensemble de l'approche appelée Community Holistic Circle Healing (CHCH). On y résume le contexte historique, l'organisation, le processus et le modèle de traitement. L'auteure explique le processus par rapport aux organismes externes et aux femmes. Ensuite, elle présente un bref profil de la clientèle et une étude de cas. En conclusion, elle soulève un certain nombre de questions sur le processus. On peut se procurer ce document en anglais et en français.

Longclaws, Lyle, Paul Rosebush et Lawrence Barkwell. Report of the Waywayseecappo First Nation Domestic Violence Project, soumis à la Direction des affaires correctionnelles, Solliciteur général du Canada, décembre 1993.

Dans ce rapport, les auteurs discutent en profondeur du projet de lutte contre la violence familiale de Waywayseecappo, au Manitoba. Ils parlent des concepts de guérison chez les Autochtones, de leur culture, de leur vision du monde et des enseignements du cercle d'influences (Medicine Wheel). Ils présentent les résultats d'un sondage sur la violence familiale effectué auprès des membres de la Première Nation de Waywayseecappo. Ce sondage comportant quinze questions visait à

recueillir les opinions des répondants sur les causes de la violence conjugale. Ensuite, les auteurs décrivent le programme de traitement. Cette description est suivie d'une vue d'ensemble sur la mise au point d'instruments de collecte de données adaptés à la réalité culturelle. Les auteurs concluent leur rapport en présentant un profil des participants du programme de traitement.

Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, Inc. Family Violence Program Model, Winnipeg, Manitoba, s.d.

Il s'agit d'un ouvrage très dense et détaillé sur le programme de lutte contre la violence familiale offert par le Centre Ma Mawi Wi Chi Itata. Il est divisé en neuf sections : groupe de soutien ouvert pour les enfants, groupe de soutien ouvert pour les femmes, groupe de soutien ouvert pour les hommes, programme de groupe fermé pour les enfants, programme de groupe fermé pour les femmes, programme de groupe fermé pour les hommes, enseignements traditionnels - annexes, manuel de l'animateur, manuel de sensibilisation de la collectivité. Les sections sur les groupes fermés sont destinées à fournir de l'information aux collectivités et aux travailleurs autochtones pour leur permettre de mettre en oeuvre leurs propres programmes.

Martens, Tony. The Spirit Weeps: Characteristics and Dynamics of Incest and Child Sexual Abuse with a Native Perspective, avec la collaboration de Brenda Daily et Maggie Hodgson, Edmonton, Nechi Institute, 1988.

Cet ouvrage est consacré à l'exploitation sexuelle des enfants et à l'inceste. Tony Martens explique les mythes qui entourent ces questions et les caractéristiques des victimes, des délinquants et des autres membres de la famille. On y trouve des témoignages personnels. Le programme de traitement offert par Martens & Associates est décrit brièvement. Brenda Daily a écrit un chapitre sur les racines du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans les collectivités autochtones. Dans ce chapitre, elle se penche sur les influences historiques, sur les éléments propres aux expériences des Autochtones et sur la toxicomanie. Dans le dernier chapitre, Maggie Hodgson parle de la mise en oeuvre de programmes de traitement dans les collectivités autochtones, y compris des difficultés auxquelles doivent faire face les guérisseurs autochtones.

Pennell, Joan et Gale Burford. Widening the Circle: The Family Group Decision Making Project, School of Social Work, Memorial University of Newfoundland, décembre 1993.

Cet article traite d'un projet de processus décisionnel familial mis en oeuvre à Terre-Neuve et au Labrador. Il s'agit d'un projet pilote qui a été lancé en septembre 1993 et qui est mis en oeuvre actuellement dans trois collectivités : Nain, Port au Port Peninsula et St. John's. Dans leur article, les auteurs discutent de l'élaboration et des objectifs de ce projet, de la conférence réunissant les membres des familles, de l'administration du projet, du personnel et de l'évaluation. Cet article est actuellement à l'étape de la révision et il sera publié dans le Journal of Child and Youth in Care.

Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, The Medicine Wheel Approach to Dealing with Family Violence, Dauphin, Manitoba, 1993.

Les Services à l'enfance et à la famille de la région de l'Ouest ont invité Marlin Mousseau à venir au Manitoba pour les aider à préparer un manuel sur la violence familiale en s'inspirant de l'approche du cercle d'influences (Medicine Wheel) qu'il a lui-même élaborée. Ce manuel est à la fois un outil pédagogique et un guide personnel pour les travailleurs. Pour commencer, l'auteur présente l'historique de la situation, puis il aborde la question de la dynamique de la violence familiale, le processus de traitement et les problèmes auxquels doivent faire face les travailleurs. Le manuel contient de nombreux formulaires, articles et références qui peuvent être utiles dans le travail auprès des personnes ou pour la présentation de communications.

Wood, Bruce avec la collaboration de Robert Kiyoshk. A Change of Seasons: A training manual for counsellors working with Aboriginal men who abuse their partners/spouses, Vancouver, Bruce Wood et la bande indienne de Squamish, 1992.

Ce manuel vise à aider les Autochtones qui travaillent auprès d'hommes violents. Il commence par une définition de la violence conjugale. La section suivante explique les racines de la violence, énumère les excuses invoquées par les hommes et les causes de la violence. Le modèle de groupe qui a été élaboré et qui est utilisé dans le cadre du projet Change of Seasons est décrit en profondeur. Le programme de guérison comporte vingt-huit séances. La documentation remise au groupe de participants est fournie en annexe.

ANNEXE B

LISTE D'ORGANISMES ET DE PERSONNES-RESSOURCES

Canada

David Allen, expert-conseil en développement des programmes, Division de la prévention de la violence familiale, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, Ontario.

Jane Allen, conseillère principale en matière de politiques, Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, Toronto, Ontario.

Phil Arbing, directeur des Services communautaires et correctionnels, ministère de la Santé et des Services sociaux, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

Marsha Argue, Status of Women Council, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.

Atenlos, Native Family Violence Services, London, Ontario.

Ray Auger, Bureau de probation et de libération conditionnelle de Walkerton, Walkerton, Ontario.

Romeo Beatch, thérapeute en santé mentale, Inukshuk Family Institute, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.

Janice Bell, consultante, Vancouver, Colombie-Britannique.

Perminder Bharaj, coordonnateur intérimaire, MOSAIC, Vancouver, Colombie-Britannique.

Mark Bodnarchuk, Institute on Family Violence, Vancouver, Colombie-Britannique.

D^r Doug Boer, programme pour les délinquants sexuels, établissement de Bath, Centre de traitement régional de l'Ontario, Kingston, Ontario.

Rick Browning, codirecteur, Institute for Human Resource Development, St. John's, Terre-Neuve.

Ed Buller, chef, Services correctionnels pour Autochtones, Direction des affaires correctionnelles, Solliciteur général du Canada, Ottawa, Ontario.

Berma Bushie, Hollow Water, Manitoba.

Jim Cairns, analyste des politiques, Services institutionnels pour les adultes, Direction générale des affaires correctionnelles, Procureur général Canada, Victoria, Colombie-Britannique.

Malcolm Cameron, conseiller familial, Delta Family Services, Delta, Colombie-Britannique.

Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, Ontario.

Joan Christensen, analyste des politiques et des programmes, ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, Toronto, Ontario.

Scott Clark, chef, Unité de recherche sur le droit pénal, ministère de la Justice, Ottawa, Ontario.

Chris Corrigan, Association nationale des centres d'amitié, Ottawa, Ontario.

Katherine Coulis, analyste des politiques, Programmes sur la violence familiale, Direction générale des affaires correctionnelles, Procureur général Canada, Victoria, Colombie-Britannique.

Catherine Dziny, directrice, Squamish Probation and Family Court Services, Squamish, Colombie-Britannique.

Terry Egan, coordonnateur de la justice applicable aux Autochtones et directeur de district pour l'est de Vancouver, Direction des affaires correctionnelles, ministère du Procureur général, région de Vancouver, Colombie-Britannique.

Unité de prévention de la violence familiale, Direction générale des services correctionnels et communautaires, ministère de la Justice, Whitehorse, Yukon.

Friendship House, Cornwall, Ontario.

Nancy Gitzel, Bureau régional des programmes sur la violence familiale, administration régionale des Prairies, Service correctionnel du Canada, Saskatoon, Saskatchewan.

Willie Gladu, administrateur régional, Services de santé et programmes correctionnels, administration régionale de l'Ontario, Service correctionnel du Canada, Ottawa, Ontario.

Donna Gordon, agente de liaison pour le Programme pour le bien-être des enfants autochtones, ministère de la Santé et des Services communautaires, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Mark Gosse, directeur de district, Willingdon Youth Custody, Direction générale des affaires correctionnelles, Vancouver, Colombie-Britannique.

Louis Goulet, directeur associé intérimaire, Services communautaires et services correctionnels pour la jeunesse, ministère de la Justice, Winnipeg, Manitoba.

Deana Greyeyes, directrice exécutive, Society of Aboriginal Addiction Recovery (autrefois National Native Association of Treatment Directors), Calgary, Alberta.

Quinn Groenheyde, sous-directeur intérimaire aux programmes, Centre correctionnel de Yellowknife, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.

David Gullickson, Politiques, planification et évaluation, ministère de la Justice de la Saskatchewan, Regina, Saskatchewan.

Alayne Hamilton, directeur de projet, Projet sur la violence familiale, Victoria, Colombie-Britannique.

Frank Hand, directeur de l'unité des services à la famille, Services communautaires et services à la famille, ministère de la Santé et des Services communautaires, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

D^r Karl Hanson, agent principal de recherche, Recherche correctionnelle et élaboration de programmes, Direction des affaires correctionnelles, Secrétariat du ministère, Solliciteur général du Canada, Ottawa, Ontario.

Gordie Hogg, directeur de district, Direction générale des affaires correctionnelles du district de l'Ouest, Vancouver, Colombie-Britannique.

Fred Honsberger, directeur des Services de probation, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Justice, Halifax, Nouvelle-Écosse.

La Société John Howard du Canada, Ottawa, Ontario.

La Société John Howard d'Ottawa, Ottawa, Ontario.

Margaret Hughes, analyse des politiques et des programmes, unité institutionnelle pour les adultes, Division des services correctionnels, ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels, North Bay, Ontario.

Suzing Hum, Direction des affaires correctionnelles, Solliciteur général du Canada, Ottawa, Ontario.

Karim Ismaili, conseiller en politiques et en recherche, Direction de la justice applicable aux Autochtones, Justice Canada, Ottawa, Ontario.

Garth King, adjoint administratif du directeur exécutif des affaires correctionnelles, ministère de la Justice, Regina, Saskatchewan.

Howard Kirkham, directeur local, Probation et Tribunal de la famille (counseling), ministère du Procureur général, 100 Mile House, Colombie-Britannique.

Robert Kiyoshk, coordonnateur, Formation des conseillers auprès d'hommes autochtones violents, United Native Nations, Vancouver, Colombie-Britannique.

Marcia Krawll, consultante et conseillère, Vancouver, Colombie-Britannique.

Alvin Kube, administrateur régional adjoint, Programmes à l'intention des Autochtones, Service correctionnel du Canada, Clearbrooke, Colombie-Britannique.

François Lagarde, coordonnateur du développement personnel et des programmes, Centre fédéral de formation, Laval, Québec.

Thérèse Lajeunesse, consultante, Thérèse Lajeunesse and Associates Ltd, et coordonnatrice du Family Violence Support Program, Conseil tribal de Island Lake, Winnipeg, Manitoba.

Brian Lang, directeur de district, District de libération conditionnelle de l'Intérieur-Nord, Service correctionnel du Canada, Prince George, Colombie-Britannique.

Carol LaPrairie, Direction de la justice autochtone, Bureau régional de l'Ontario, Solliciteur général, Toronto, Ontario.

Ron Lawlor, administrateur régional des programmes correctionnels, administration régionale de l'Atlantique, Service correctionnel du Canada, Moncton, Nouveau-Brunswick.

Judith Lawrence, directrice des programmes sur la violence familiale, administration régionale, Service correctionnel du Canada, Abbotsford, Colombie-Britannique.

May LeBlanc, Direction générale des services médicaux, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, Ontario.

Mario Lévesque, directeur des Programmes correctionnels, administration régionale du Québec, Service correctionnel du Canada, Laval, Québec.

Glen Lewis, analyste des politiques, ministère de la Justice, Winnipeg, Manitoba.

Lyle Longclaws, consultant et Child Protection Centre, Winnipeg, Manitoba.

Bob Manning, coordonnateur de programmes, Hey-way'-noqu' Healing Circle, Vancouver, Colombie-Britannique.

Tony Martens, thérapeute et consultant, Martens, Smith & Associates, Surrey, Colombie-Britannique.

Odette Martin, coordonnatrice des programmes correctionnels, administration régionale du Québec, Laval, Québec.

Gail McCarthy, gestionnaire de programme dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale, Service correctionnel du Canada, administration régionale de Kingston, Kingston, Ontario.

Barbara McGregor, Family Violence Lab, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver, Colombie-Britannique.

Gladys McKay, coordonnatrice, Projets spécialisés et formation, Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, Dauphin, Manitoba.

Sandra McKay, gestionnaire de programme, Aboriginal Spousal Assault Program (ASAP), Helping Spirit Lodge, Vancouver, Colombie-Britannique.

Marvin McNut, directeur, Services correctionnels pour les adultes et services aux victimes, ministère de la Justice, St. John's, Terre-Neuve.

Kim Michaluk, Phoenix Group, Services communautaires et correctionnels pour les jeunes, Thompson, Manitoba.

Centre d'accueil micmac, Halifax, Nouvelle-Écosse.

Ministère des Services sociaux et communautaires, Toronto, Ontario.

Ministère de l'Égalité des femmes, Victoria, Colombie-Britannique.

Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, Ontario.

Centre national de documentation sur les victimes, ministère de la Justice, Ottawa, Ontario.

Secrétariat aux affaires autochtones, Toronto, Ontario.

Services de counselling pour les Autochtones, Edmonton, Alberta.

Nechi Institute on Alcohol and Drug Education, Edmonton, Alberta.

Duncan Netzel, coordonnateur des programmes et de la formation du personnel, Centre correctionnel de Whitehorse, Whitehorse, Yukon.

Mick Newchurch, Centre et résidence communautaire Emmanuel House, St. John's, Terre-Neuve.

Sylvia Novik, directrice des services juridiques pour les Autochtones, ministère de la Justice, Edmonton, Alberta.

Joan Nuffield, gestionnaire de programme, Services correctionnels autochtones, Direction générale des politiques, Solliciteur général du Canada, Vancouver, Colombie-Britannique.

Maurice Oates, psychologue, Circle of Harmony Healing Society, Centre de santé mentale de Terrace, Terrace, Colombie-Britannique.

Bureau pour la prévention de la violence familiale, Edmonton, Alberta.

Gloria Ohrt, gestionnaire des programmes de prévention, Direction générale de l'application de la loi, ministère de la Justice, Edmonton, Alberta.

Terry Oleniuk, directeur intérimaire régional, Bureau de libération conditionnelle, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.

Fédération des centres d'accueil de l'Ontario, Toronto, Ontario.

Ontario Government Bookstore, Toronto, Ontario.

Al Patenaude, coordonnateur de la Justice communautaire, Division de la justice communautaire, ministère de la Justice, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest.

Joan Pennell, professeure associée, Faculté de travail social, Université Memorial, St. John's, Terre-Neuve.

Sharon Perrault, chef d'équipe sur la violence familiale, Centre Ma Mawi Wi Chi Itata, Winnipeg, Manitoba.

Priscilla Reeve, gestionnaire régionale, Services de probation et de libération conditionnelle, ministère du Solliciteur général et des services correctionnels de l'Ontario, Guelph, Ontario.

Jonathon Rudin, directeur du conseil communautaire, Services juridiques autochtones de Toronto, Toronto, Ontario.

L'Armée du salut, Département des services correctionnels, Toronto, Ontario et Vancouver, Colombie-Britannique.

Cathy Scott, directrice adjointe des programmes et coordonnatrice en matière de violence familiale, centre de détention provisoire d'Edmonton, Edmonton, Alberta.

D^r Rajpal Singh, psychologue, agent de liaison, MOSAIC et Santé mentale, Vancouver, Colombie-Britannique.

Condition féminine Canada, Ottawa, Ontario.

Ben Stobbe, directeur régional, bureau régional du Nord, Direction générale des affaires correctionnelles, Prince George, Colombie-Britannique.

Martin Suo, coordonnateur, région du Pacifique, Direction de la Justice autochtone, ministère de la Justice, Vancouver, Colombie-Britannique.

Ben Thiessen, directeur exécutif, Services correctionnels communautaires et pour la jeunesse, ministère de la Justice du Manitoba, Winnipeg, Manitoba.

Brenda Thomas, analyste principale des politiques et membre du comité interministériel sur la violence familiale, ministère du Solliciteur général, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Jan Turner, analyste principal des politiques, ministère de la Justice de la Saskatchewan, Regina, Saskatchewan.

Jane Ursel, Département de sociologie et Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes, Université du Manitoba, Winnipeg, Manitoba.

Delaney Waddell, Direction générale des collectivités autochtones, ministère des Affaires civiques, Toronto, Ontario.

Maison Waseskun, Montréal, Québec.

Joy Waters, directrice des Services communautaires et correctionnels, ministère de la Justice du Yukon, Whitehorse, Yukon.

Margie White, directrice exécutive, Société des Métis et des Indiens alliés (AIMS), Vancouver, Colombie-Britannique.

Wanda Whitebird, coordonnatrice, Traditional Healing, Anishnawbe Health, Toronto, Ontario.

Centre correctionnel de Whitehorse, Whitehorse, Yukon.

Bruce Wood, conseiller et consultant, Changing Men Consulting Service, Vancouver, Colombie-Britannique.

Gary Wright, directeur régional des Services correctionnels du Nord, ministère de la Justice, Direction générale des affaires correctionnelles, LaRonge, Saskatchewan.

États-Unis

American Correctional Association, Laurel, Maryland.

Ministère des services correctionnels de l'Arizona, Phoenix, Arizona.

Bureau of Prisons, United States Department of Justice, Washington, D.C.

Community Corrections and Detention Division, United States Department of Justice, Washington, D.C.

Mary Crossen, analyste des subventions, Victim Services Unit, Department of Corrections, St. Paul, Minnesota.

Domestic Abuse Intervention Project and Mending the Sacred Hoop Project, Duluth, Minnesota.

Christine Duclos, National Centre for American Indian and Alaska Native Mental Health Research, Denver, Colorado.

Jeffery Edelson, School of Social Work, University of Minnesota, Minneapolis.

Emerge: Counselling and Education to Stop Male Violence, Cambridge, Massachusetts.

Trisha Centle-Wilemon, superviseure, Male Awareness Programm, Anchorage, Alaska.

Melodie Heaps, Violence Interruption Program, Chicago, Illinois.

Beth Hovind, coordonnatrice du Domestic Abuse Program, Division of Community Services,
Department of Health and Social Services, Madison, Wisconsin.

Indian Health Board of Minneapolis, Counselling and Support Unit, Minneapolis, Minnesota.

Industry, Education and Vocational Training, United States Department of Justice,
Washington, D.C.

Dr. Michael Leeds, psychologue, Eugene, Oregon.

Phil May, directeur, Center on Alcoholism, Substance Abuse and Addictions, University of New
Mexico, Nouveau-Mexique.

Mid-Atlantic Regional Office, Bureau of Prisons, Indianapolis, Indiana.

Montana State Prison, Deer Lodge, Montana.

Marlin Mousseau, superviseur des services, Domestic Abuse Program, Oneida Tribe,
Wisconsin.

Barb Muller, South Dakota State Penitentiary, Sioux Falls, Dakota du Sud.

National Criminal Justice Reference Service, Washington, D.C.

New Mexico Corrections Department, Santa Fe, Nouveau-Mexique.

Truman Newsome, Anchorage Newstart Centre, State Department of Corrections, Anchorage,
Alaska.

North Central Regional Office, Bureau of Prisons, Kansas City, Kansas.

NorthEast Regional Office, Bureau of Prisons, Philadelphia, Pennsylvania.

Phoenix Indian Medical Center, Phoenix, Arizona.

Psychology Services, United States Department of Justice, Washington, D.C.

Arlene Red Elk, gestionnaire des cas, directrice adjointe, Ina Maka Family Program, Seattle,
Washington.

Mark Sanderson, South Dakota State Penitentiary, Sioux Falls, Dakota du Sud.

South Central Regional Office, Bureau of Prisons, Dallas, Texas.

South Dakota Executive Office, Corrections, Pierre, Dakota du Sud.

SouthEast Regional Office, Bureau of Prisons, Atlanta, Georgia.

George Spears, travailleur social, Minneapolis, Minnesota.

Western Regional Office, Bureau of Prisons, Department of Justice, San Francisco, Californie.

Beulah White Crane, Project Medicine Wheel, Porcupine, Dakota du Sud.

Oliver Williams, School of Social Work, University of Minnesota, Minneapolis.

Entrevues et réunions

Robert Kiyoshk, coordonnateur, Aboriginal Men's Domestic Violence Counsellors Program, Vancouver.

Marcia Krawll, consultante et conseillère, Vancouver.

Bob Manning, coordonnateur de programme, Hey-way'-noqu' Healing Circle, Vancouver.

Sandra McKay, gestionnaire de programme, Aboriginal Spousal Assault Program, Helping Spirit Lodge, Vancouver.

Joan Nuffield, gestionnaire de programme, Services correctionnels autochtones, Direction des politiques, Solliciteur général du Canada, Vancouver.

Martin Suo, coordonnateur, région du Pacifique, Direction des affaires autochtones, ministère de la Justice, Vancouver.

Bruce Wood, conseiller et consultant, Changing Men Consulting Service, travaillant actuellement au programme Change of Seasons, Vancouver, Colombie-Britannique.

NOTES

1. On peut se procurer ce manuel en écrivant à l'adresse suivante : Ma Mawi Wi Chi Itata Centre, Family Violence Program, 180 Higgins Ave. 2nd Floor, Winnipeg, Manitoba, R3B 3G1. La personne-ressource est Sharon Perrault, chef d'équipe (Team Leader).

2. Pour lire une critique des programmes de traitement sur la «gestion de la colère» ou la «maîtrise de la colère», le lecteur peut consulter l'ouvrage suivant : Gondolf, E. et D. Russel. The Case Against Anger Control Treatment Programs for Batterers, qu'on peut se procurer auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa, Ontario. Publié pour la première fois en 1986.

3. On peut se procurer de l'information et un exemplaire de l'inventaire auprès des auteurs. Le principal auteur est le D^r Doug Boer, psychologue à l'établissement de Bath et au Centre régional de traitement de l'Ontario, à Kingston. Un document sera bientôt publié sur l'inventaire. Cet inventaire peut intéresser et aider une variété d'organismes. L'auteur a mentionné qu'une réserve autochtone avec laquelle il travaille a indiqué que l'inventaire pourrait lui être utile.

4. Ces renseignements ont été obtenus au moyen de contacts téléphoniques avec des personnes travaillant dans la région. Gary Wright, directeur régional des services correctionnels dans la région du Nord, ministère de la Justice, LaRonge, en Saskatchewan, a décrit le contrat. Celui-ci a été donné à Anita Jackson. Malheureusement, nous n'avons pas pu la rejoindre par téléphone. Aucune information écrite n'est disponible.

5. Pour obtenir de l'information ou de la documentation sur les programmes ou sur la formation, le lecteur peut communiquer avec le Duluth Domestic Abuse Intervention Project, 206 West Fourth Street, Duluth MN, 55806, U.S.A., n^o de téléphone : (218) 722-2781.

6. On peut se procurer ce manuel en s'adressant aux Services à l'enfant et à la famille de la région de l'Ouest, 38 - 1st Avenue North West, Dauphin, Manitoba, R7N 1G7. Téléphone : 638-6941.

7. Pour obtenir de l'information ou des exemplaires du manuel, le lecteur peut communiquer avec Bruce Wood, Changing Men Consulting Service, Box 101-1472, Commercial Dr., Vancouver, B.C., V5L 3X9 ou avec le Social Development Office, Squamish Nation, 345 West 5th Street, North Vancouver, B.C., V7L 4J5.